

## RÉSUMÉ

# Programme d'action annuel 2016 en faveur de la République du Mali concernant l'appui au renforcement de la filière agricole et la construction de l'axe routier reliant les régions de Gao et de Kidal à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

### 1. Identification

|                |   |
|----------------|---|
| Allocation FED | 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement pour le Mali  |
| Coût total     | 110 millions d'EUR (contribution de l'UE)<br>Annexe 2 : cofinancement conjoint d'un montant estimé de 130 millions EUR de la part d'un ou plusieurs partenaires financiers. |
| Base juridique | Accord de partenariat ACP-UE  |

### 2. Contexte national

Le Programme annuel d'action présenté au comité du FED concerne le Mali. Les secteurs visés sont les secteurs « sécurité alimentaire » et « infrastructure » tels que prévus dans le Programme Indicatif National du 11<sup>e</sup> FED.

Le choix de ces deux secteurs est motivé par la situation de fragilité dans lequel se trouve le Mali, sur le plan du développement et sur le plan sécuritaire.

Selon les dernières statistiques nationales en effet, entre 2007 et 2014 le secteur agricole a contribué en moyenne à 36.8% du PIB du Mali. Le secteur emploie près de 80% de la population active. Au plan physique, le Mali dispose d'énormes potentialités, environ 43,7 millions ha de terres étant utilisables pour l'agriculture et l'élevage, mais qui sont mal voire peu exploités aujourd'hui, alors que les besoins de la population (dont la croissance démographique est de 3.6% par an) sont croissants. Le Mali reste fortement vulnérable aux chocs exogènes, principalement d'ordre climatique (ex. sécheresses, inondations, faibles crues). De par la faible adaptation de l'agriculture, la dégradation des ressources naturelles est préoccupante.

Dans le même temps, l'immensité du territoire malien, son enclavement ainsi que la répartition spatiale du pays en pôles économiques régionaux séparés par des distances importantes sont des contraintes handicapant dans une large mesure la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. L'aménagement d'infrastructures de transport présente un enjeu essentiel pour développer les échanges, réduire les coûts de production, renforcer la compétitivité de l'économie nationale et toucher les zones rurales ou éloignées où se concentre la pauvreté.

A ce contexte économique s'ajoute une problématique sécuritaire cruciale aujourd'hui. Le Nord du Mali est une voie de transit de nombreux trafics illicites et

zone de refuge de plusieurs factions terroristes qui menacent la sécurité et l'Etat de droit dans ces régions. Face à ce constat, les autorités ont fait le choix de désenclaver les régions du Nord en y implantant des infrastructures de transport fiables en toute saison. Ces routes revêtues matérialiseront des axes clairement identifiés – à la différence des itinéraires changeants aujourd'hui empruntés par les véhicules – et constitueront un facteur de sécurité et de stabilisation. Une telle disposition permettra aussi de séparer les routes de trafic de biens licites (denrées alimentaires, carburant) de celles des trafics illicites (armes, cocaïne, etc.) et constituera un premier pas vers la fin du crime organisé.

### 3. Résumé du programme d'action

- 1) Contexte: les mesures présentées dans le programme annuel d'action 2016 correspondent à une demande expresse du Gouvernement malien, qui souhaite améliorer la sécurité alimentaire de la population en focalisant ses efforts sur la filière riz, considérée comme la plus porteuse, et favoriser le désenclavement de la moitié nord du pays pour encourager son développement économique et social.
- 2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire: la construction de l'axe Bourem-Kidal et le développement de la chaîne de valeur riz s'intègrent dans les priorités définies par le Gouvernement malien. Cela ressort non seulement du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018, qui prévoit notamment que pour garantir la paix et la sécurité (axe préalable 1), le Mali doit « améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement » (objectif spécifique 14) ; mais également du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018, qui reconnaît que le potentiel agricole du pays est sous-exploité et qui vise à faire du Mali une puissance agricole exportatrice.
- 3) Cohérence par rapport aux documents de programmation: le développement de la production agricole et le renforcement des infrastructures est un des quatre axes d'intervention de l'UE au Mali pour la période 2014-2020, tel que prévu dans le Programme Indicatif National du 11<sup>e</sup> FED. Ce programme annuel d'action s'inscrit dans la suite du programme d'action de 2015, qui avait appuyé la filière piscicole et facilité l'entretien routier par de l'emploi à haute intensité de main d'œuvre.
- 4) Actions retenues: pour ce qui est du projet sécurité alimentaire, il s'agira d'améliorer la performance économique du secteur agricole, d'améliorer la performance économique de la chaîne de valeur riz, de réduire la pauvreté des exploitations familiales agricoles tout en renforçant le rôle économique des femmes. Concernant le projet routier, l'objectif sera de renforcer la cohésion et la sécurité nationales par le développement d'un réseau routier durable dans les régions de Gao et Kidal. Il s'agira également de renforcer l'intégration régionale et de désenclaver ces régions sahéniennes identifiées comme extrêmement déshéritées et dépourvues de la plupart des infrastructures de base, permettant ainsi leur développement socio-économique.

- 5) Résultats escomptés: le programme annuel d'action vise tout d'abord l'amélioration de la gouvernance du secteur sécurité alimentaire au Mali, de la filière riz et de l'Office du Niger. Il vise également, pour ce qui est du projet route, la construction de deux tronçons de route permanente reliant d'une part Hombori à Gao via Gossi (252 km) et d'autre part Bourem à Kidal via Anefis (286 km). Ces travaux participeront directement à l'objectif de réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en fournissant de l'emploi et facilitant l'accès aux services sociaux de base.
- 6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés: aucun PTF ne fait aujourd'hui d'appui budgétaire dans le secteur agricole. Il semble donc pertinent d'adopter une approche prudente et d'envisager un contrat de réforme sectorielle de façon progressive et s'attaquant aux aspects clés qui permettront d'abord de renforcer la gouvernance du secteur. L'expérience acquise dans le cadre de la construction de la route Niono-Tombouctou est riche d'enseignements sur le plan sécuritaire et a montré les difficultés liées à la conduite d'un chantier dans une situation sécuritaire très dégradée depuis 2012. Le contexte dans la région de Kidal est certainement plus délicat encore que dans celle de Tombouctou (c'est moins vrai pour la zone de Gao), au vu de son positionnement géographique entre l'Algérie et le Niger, et de son éloignement saharien. Les leçons apprises dans le cadre de ce premier projet seront utilisées dans la mise en œuvre du présent programme.
- 7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds: La coordination des partenaires techniques et financiers sera assurée dans le cadre du groupe thématique économie agricole et rurale. Elle se fera au travers du groupe « Infrastructure » dont le chef de file est la Banque africaine de développement (BAD) pour ce qui est du projet route.

#### **4. Communication et visibilité**

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget du projet.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

## 5. Coût et financement

|  |                 |
|--|-----------------|
| Construction de la route de désenclavement des régions de Gao et Kidal   | 60 000 000 EUR  |
| Contrat Reforme Sectorielle secteur SANAD (Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Agriculture Durable), focus sur filière rizicole et gouvernance à l'Office du Niger | 50 000 000 EUR  |
| Contribution totale de l'UE au programme :   | 110 000 000 EUR |

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme annuel d'action 2016 en faveur de la République du Mali concernant l'appui au renforcement de la filière agricole et la construction de l'axe routier reliant les régions de Gao et de Kidal.



# FR

Cette action est financée par l'Union européenne

## ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 en faveur de la République du Mali à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour contrat réforme sectorielle secteur SANAD (sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable), focus sur filière rizicole et gouvernance à l'Office du Niger**

|  |  |   |                 |                 |
|--|--|---|-----------------|-----------------|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>                  | Contrat réforme sectorielle secteur SANAD (sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable), focus sur filière rizicole et gouvernance à l'Office du Niger<br>Numéro CRIS: ML/FED/038-972<br>financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement  |   |                 |                 |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>         | Mali. Une partie des mesures complémentaires se déroulera dans la zone de l'Office du Niger (région de Ségou)  |   |                 |                 |
| <b>3. Document de programmation</b>                          | Programme indicatif national (PIN) 11 <sup>e</sup> FED Mali  |   |                 |                 |
| <b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>        | Développement rural et sécurité alimentaire  | Aide Publique au Développement :<br>OUI |                 |                 |
| <b>5. Montants concernés</b>                                 | Coût total estimé: 50 000 000 EUR<br>Montant total de la contribution du FED: 50 000 000 EUR dont<br>21 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et<br>29 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire   |   |                 |                 |
| <b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b> | Appui budgétaire et modalité de projet <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion directe – appui budgétaire: contrat de réforme sectorielle</li> <li>• Gestion directe – passation des marchés</li> <li>• Gestion indirecte avec la République du Mali – passation des marchés de services, fournitures et travaux</li> <li>• Gestion indirecte avec Coopération technique allemande (GiZ)</li> </ul> |   |                 |                 |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                                     | 31110 – Politique agricole et gestion administrative<br>31120 – Développement agricole   |   |                 |                 |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>                    | Gouvernement du Bénéficiaire – 12000<br>Gouvernement tiers (coopération déléguée) - 13000  |   |                 |                 |
| <b>8. Marqueurs (issus)</b>                                  | <b>Objectif stratégique général</b>  | <b>Non ciblé</b>                        | <b>Objectif</b> | <b>Objectif</b> |

| du formulaire<br>CRIS CAD)   |  |                          | important                 | principal                 |
|--|--|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
|  |  |                          |                           |                           |
|  | Développement de la participation/bonne gouvernance  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | X                         |
|  | Aide à l'environnement   | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Développement du commerce  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|  | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant  | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | <b>Marqueurs de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  | Diversité biologique   | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | Lutte contre la désertification  | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | Atténuation du changement climatique   | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|  | Adaptation au changement climatique  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
| <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b> | N/A  |                          |                           |                           |
| <b>10. ODDs</b>  | <p>Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> |                          |                           |                           |

## RESUME

Le contrat de réforme sectorielle (CRS) appuiera l'amélioration de la gouvernance du secteur SANAD et en particulier le développement de la chaîne de valeur du riz au Mali de par son potentiel de promouvoir une croissance inclusive et durable, et de lutte contre l'insécurité alimentaire. Il vise à accompagner les objectifs fixés par le gouvernement en termes de développement de la chaîne de valeur dans la politique de développement agricole et son Programme national d'investissement dans le secteur agricole.

Le présent appui sera mis en œuvre par le biais d'un appui budgétaire (21 000 000 EUR), assorti des mesures complémentaires (29 000 000 EUR). Ce CRS vient en complément de l'appui de l'UE à la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire au Mali (contrat SBC II et activités projets). Il se base sur une approche progressive s'attaquant davantage aux aspects qui permettront de maintenir la crédibilité de la politique sectorielle (en renforçant son cadre de suivi et évaluation et les liens avec la gestion des finances publiques) et de renforcer la gouvernance du secteur. Les indicateurs d'appui budgétaire ciblent spécifiquement des domaines principaux de réformes de la chaîne de valeur, à savoir la structuration des acteurs de la filière (Interprofession Riz), l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production et de la gouvernance à dans la principale zone productrice du riz du Mali, l'Office du Niger. Les mesures complémentaires permettront de réaliser des aménagements

hydroagricoles à l'Office du Niger, d'assister et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la filière et d'appuyer la Cellule des Planifications et des Statistiques du secteur.

Ce programme contribuera ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action de La Valette, en particulier dans le domaine 1.1 "Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté" ainsi que le domaine 5 "Retour, réadmission et réintégration". Ce programme contribuera en effet à améliorer les conditions pour le développement socio-économique de la zone Office du Niger, en fournissant des opportunités d'emplois aux populations locales et en augmentant leur capacité de résilience. Le projet pourra également offrir des emplois aux personnes retournées après une situation de migration irrégulière ainsi qu'attirer des exploitants agricoles d'autres régions du pays qui pourront bénéficier des parcelles, ce qui limiterait la recherche d'opportunités économique hors du pays et donc les phénomènes de migration. Au total, ce sont 9600 personnes, identifiées dans les exploitations familiales agricoles qui pourraient bénéficier directement et indirectement de ce projet.

Le projet est également une partie de la réponse de l'UE au PAPED.

## **1 CONTEXTE**

### **1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique**

Selon les dernières statistiques nationales, entre 2007 et 2014 le secteur agricole a contribué en moyenne à 36.8% du PIB du Mali. Le secteur emploie près de 80% de la population active. Au plan physique, le Mali dispose d'énormes potentialités, environ 43,7 millions ha de terres étant utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Toutefois, le Mali reste fortement vulnérable aux chocs exogènes, principalement d'ordre climatique (ex. sécheresses, inondations, faibles crues). De par la faible adaptation de l'agriculture, la dégradation des ressources naturelles est préoccupante.

Selon les prévisions du Gouvernement, la croissance du secteur agricole sur la période 2016-2018 sera surtout due à la croissance de la filière rizicole qui devrait atteindre 9,9%, tandis que l'agriculture vivrière afficherait une croissance de 6,8%, et la filière coton une croissance de 5,9%. Le taux de croissance pour le sous-secteur élevage est estimé à 5% à l'horizon 2018 et celui de la pêche/pisciculture à 4.5%<sup>1</sup>.

Une récente étude de la Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement (DEVCO)<sup>2</sup> a conclu que la chaîne de valeur du riz au Mali est économiquement et globalement durable, compétitive et contribue à une croissance inclusive soutenue pour les acteurs. On estime qu'environ 5 millions de Maliens, représentant un tiers de la population, sont directement impliqués dans cette chaîne de valeur qui distribue des revenus d'une manière raisonnablement équitable. Les petites exploitations familiales, très souvent situées à la limite de l'agriculture de subsistance, sont les principales bénéficiaires de la valeur ajoutée au long de la chaîne (voir l'étude de DEVCO, mars 2016). Les femmes aussi bénéficient du développement de la filière : de façon directe, car elles sont particulièrement

<sup>1</sup> Données du Cadre de Relance et de Développement durable du Mali, 2016-2018

<sup>2</sup> Analyse et développement inclusif et durable de la chaîne de valeur du riz au Mali, DEVCO, mars 2016

actives dans la transformation du riz ; de façon indirecte, car, pour les systèmes de maîtrise totale de l'eau (voir ci-dessous), il est courant d'associer à la culture du riz et le maraîchage en contre-saison qui est une activité typiquement féminine au Mali.

### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

Le programme d'actions du gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 reconnaît que le potentiel agricole du pays est sous-exploité et vise à faire du Mali une puissance agricole exportatrice à l'horizon 2018 et à développer l'agro-industrie pour relancer l'économie du pays. Depuis 2013 les allocations budgétaires pour le secteur n'ont cessé d'augmenter pour arriver à 15% du budget en 2015, bien au-delà de l'engagement de 10% pris à Maputo. La promotion d'une croissance inclusive durable est le premier axe stratégique du cadre de relance et de développement durable du Mali (2016-2018), qui repose sur le domaine prioritaire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le Gouvernement du Mali vise à développer les filières agricoles porteuses et l'agriculture familiale pour une croissance économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

S'agissant des documents stratégiques du secteur agricole, le Gouvernement de Mali a adopté en 2006 une loi d'orientation agricole (LOA), ayant pour objectif de «déterminer et conduire la politique de développement agricole du Mali à long terme». Le cadre stratégique de la LOA est la **politique du développement agricole** (PDA, 2013). Elle sert de cadre unique de référence pour toutes les politiques et stratégies sous-sectorielles (plus de 25). Elle vise à faire du Mali une puissance agricole sous régional où le secteur agricole est un moteur de croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Elle a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agroécologique, des savoir-faire agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur structuré.

En termes de perspectives, la PDA définit la vision globale sans donner l'horizon temporel. Le **programme national d'investissement dans le secteur agricole** (PNISA, 2015) a été élaboré à l'horizon 2025 comme outil d'opérationnalisation de la PDA. Il est un outil de planification dans lequel se retrouvent toutes les interventions ordinaires de l'État en faveur du secteur agricole au Mali. Il est organisé autour des 5 axes principaux, à savoir : le renforcement des capacités des acteurs, les investissements, les mesures visant à promouvoir la production et la compétitivité des filières, la formation et la recherche en appui aux systèmes de production, et la réponse au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle.

S'agissant du dernier point, le Gouvernement du Mali est bien conscient des enjeux en termes de sécurité alimentaire et il est en train de se doter d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (dont approbation est prévue pour le 2016). S'agissant du processus AGIR (Alliance globale pour la résilience), le Mali dispose des Priorités "Résilience Pays" qui n'ont pas encore été approuvées par le Conseil des ministres.

Le PNISA est un document de politique pertinent et sa crédibilité est d'un niveau assez satisfaisant bien que perfectible. Il est en effet nécessaire de i) diligenter sa mise en œuvre dans le contexte de transition du budget de moyens au budget programme, ii) clarifier les estimations des coûts pour les différents programmes et rendre plus clairs les liens entre les

allocations budgétaires de la loi des finances, du cadre des dépenses à moyen terme pour le secteur (qui sera remplacé à partir de 2018 par le document de programmation pluriannuelle des dépenses) et les axes prioritaires d'interventions, et iii) élaborer un cadre de suivi-évaluation harmonisé, clair et réaliste. La transition vers le budget-programme permettra de renforcer les liens entre le processus de planification et le processus de budgétisation. Cette transition pourra aussi permettre de redynamiser l'approche sectorielle (pour laquelle les engagements du gouvernement et des PTF ont été récemment renouvelés) pour orienter les stratégies des différents acteurs autour du PNISA et pour canaliser les investissements dans sa mise en œuvre. Cette opérationnalisation permettrait de surmonter les défis budgétaires, de coordination et d'harmonisation.

Il est important également de noter que le Mali s'est doté en 2007, d'un programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), et en 2012 d'un rapport national sur le développement durable au Mali dans la perspective de RIO+20. Ces deux documents insistent entre autres sur le besoin d'une gestion rationnelle des réseaux d'irrigation en spécifiant particulièrement le cas de l'Office du Niger.

**Le riz fait l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques.** Le gouvernement cherche activement à stimuler la production de riz pour augmenter le revenu des producteurs, répondre à la demande intérieure et faire du Mali un exportateur net de riz. Depuis 2000, les politiques gouvernementales se sont concentrées sur deux objectifs: maintenir les prix abordables pour les consommateurs et offrir un appui aux producteurs pour stimuler la production. Le PNISA confirme que le riz fait partie des chaînes de valeur prioritaires du Gouvernement et fixe des objectifs ambitieux en termes de développement de la chaîne de valeur à l'horizon 2025 (augmentation, production et productivité).

La volonté politique de soutenir fortement la chaîne de valeur rizicole s'explique du fait de son potentiel : d'être moteur de la croissance économique du secteur agricole (sur la période 2016-2018 estimation de croissance de 9.9%), de pouvoir satisfaire la croissante demande interne (particulièrement la demande urbaine), de création d'emploi (déjà plus de 5 millions de personnes sont occupées dans la chaîne de valeur), d'expansion de la production et de la productivité par le biais de la maîtrise totale de l'eau, notamment dans la zone Office du Niger, et en moindre mesure, dans les autres Offices, de dégager un excédent de production pour l'export.

La maîtrise de l'eau est essentielle non seulement pour la croissance du secteur agricole, mais plus en particulier pour exploiter le potentiel de développement de la chaîne de valeur riz. La maîtrise de l'eau est une mesure d'adaptation au changement climatique réduisant la dépendance de l'agriculture aux aléas de la pluviométrie. Le Gouvernement porte une attention particulière au développement de la riziculture intensive par le biais de la maîtrise totale de l'eau. Cette volonté à accroître les aménagements hydroagricoles est explicitée dans la PDA et a été réitérée à niveau politique dans la PAG. L'Office du Niger est la principale zone d'intérêt du fait de son potentiel en terres aménageables ainsi que de production (elle assure en moyenne entre 50 et 60% de la production annuelle rizicole).

Cet intérêt de longue date pour la zone Office du Niger se traduit par un engagement contractuel entre Etat-Office du Niger et exploitants agricoles, renouvelé chaque période de 4 ans. Le contrat plan en cours couvre la période 2014-2018. Ce contrat représente aussi un

engagement financier de la part de l'État qui verse une contribution annuelle aux caisses de l'Office du Niger<sup>3</sup>. La concertation entre l'État, l'Office du Niger et les producteurs au sein d'un comité de suivi du contrat plan est régulièrement organisée, mais la réalisation des objectifs assignés de par leurs ambitions reste difficile.

Les objectifs et axes stratégiques d'intervention dans le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED s'alignent sur les orientations formulées dans les documents de politiques sectorielles du Mali. À l'issue d'un dialogue approfondi avec le gouvernement, la chaîne de valeur riz a été retenue comme domaine d'intervention prioritaire<sup>4</sup>.

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes***

Les principaux bénéficiaires du contrat de réforme sectorielle (CRS) sont les producteurs, les transformateurs et les commerçants de la chaîne de valeur riz (en particulier ceux de la zone Office du Niger) dont les revenus seront améliorés et sécurisés grâce à des appuis à leurs activités économiques. Une attention particulière sera portée aux femmes pour qu'elles puissent développer leurs activités toute au long de la chaîne de valeur. Ces appuis consisteront, entre autres, à faciliter leurs accès aux facteurs de production (terre, intrants et équipements)<sup>5</sup>.

Les petites exploitations familiales représentent la majorité des producteurs du riz<sup>6</sup>. Ces exploitations familiales de riziculteurs se caractérisent par leur taille relativement modeste (max 2 ha) et leur multifonctionnalité (combinaison de la production de riz avec d'autres cultures, notamment le maraîchage, et/ou d'autres activités socio-économiques). Le potentiel pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces exploitations, très souvent situées à la limite de l'agriculture de subsistance, est énorme. S'agissant des activités de transformation, elles sont des activités typiquement menées par les femmes.

À ce jour, il existe au Mali plusieurs ministères ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur agricole. Il s'agit du Ministère de l'agriculture, du Ministère de l'élevage et de la pêche, et le Commissariat à la sécurité alimentaire. À cela s'ajoute le rôle du Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable qui est en charge de l'intégration de la préservation des ressources naturelles et de la durabilité environnementales des actions dans les différents secteurs et le rôle du Ministère de l'énergie et de l'eau qui à travers l'autorité du Bassin du fleuve Niger est en charge de la gestion de l'eau

---

<sup>3</sup> Les dotations annuelles de l'État sont inscrites au Budget Spécial d'Investissement

<sup>4</sup> Le choix se basant non seulement sur des critères de croissance économique, mais aussi sur la contribution des filières à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accessibilité des activités par les groupes vulnérables (croissance inclusive). Il découle des résultats d'une étude sur les filières au Mali menée en 2014 par la Michigan State University sous financement UE.

<sup>5</sup> Les activités du programme viseront, si possible, à faire en sorte que les femmes aient la propriété des moyens de production. Toutefois, pour ce qui est des intrants et surtout des équipements, la pratique courante dans la zone Office du Niger (ZON) est de les mettre en commune à niveau du ménage. Dans ce cadre, il est très important que les femmes puissent avoir accès aux facteurs déjà présents dans le ménage.

<sup>6</sup> Dans les Offices l'on retrouve un nombre limité de grandes exploitations rizicoles, car ils peuvent bénéficier de la maîtrise totale de l'eau. Ces exploitations sont équipées en matériel agricole moderne et possèdent grandes superficies (plus de 10 ha).

au niveau de l'entièreté du bassin. Une collaboration accrue et un renforcement des synergies entre les différents Ministères semblent nécessaires pour une effective mise en œuvre du PNISA.

La Cellule de Planification et des Statistiques du secteur Développement rural (CPS/SDR) est principalement responsable du suivi du cadre de performance des programmes du secteur agricole ainsi que de la production des statistiques du secteur. La CPS/SDR est donc la cheville ouvrière du cadre de suivi-évaluation du PNISA. Elle doit assurer le suivi opérationnel et financier des actions mises en œuvre par les différents départements ministériels, centraliser, tenir à jour et analyser les informations provenant des différents partenaires de mise en œuvre et des différents niveaux (central et régionale). La CPS/SDR sera une interlocutrice privilégiée dans le cadre du CRS et recevra un appui institutionnel dès le démarrage de l'action pour renforcer ses capacités.

La Direction du Génie rural (DNGR) et la Direction nationale de l'Agriculture (DNA) sont les directions techniques les plus impliquées dans la promotion de la chaîne des valeurs riz. En particulier, la DNGR est responsable de la planification et le suivi de la réalisation des aménagements hydroagricoles et la DNA assure quant à elle la promotion et la modernisation de la filière.

L'Office du Niger, qui est chargé de la gestion de la principale zone de production rizicole du Mali, sera aussi un interlocuteur clé du dialogue politique pour les questions se rapportant à la gouvernance de la filière riz dans cette zone. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), il a été créé en 1932 et est placé actuellement sous la tutelle du Ministère de l'agriculture.

Le Ministère de l'économie et des finances sera un interlocuteur principal, en particulier pour ce qui concerne les critères d'éligibilité généraux (stabilité macroéconomique, gestion des finances publiques, transparence budgétaire) pour les décaissements des tranches liées à l'appui budgétaire pendant la mise en œuvre du CRS, et ce en relation avec le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale (plus particulièrement la cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED).

S'agissant des acteurs de la société civile de la filière rizicole, le CRS appuiera en particulier l'opérationnalisation de l'Interprofession riz du Mali. Elle a été créée en mars 2016 et est composée de quatre familles professionnelles<sup>7</sup>. Elle s'est assigné plusieurs missions dont entre autres la promotion de la filière riz en collaboration avec l'État, la défense des intérêts de ses membres et leur représentation auprès des pouvoirs publics, des institutions financières, des partenaires techniques et financiers, des institutions régionales et internationales.

### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes***

---

<sup>7</sup> L'Interprofession riz du Mali est formée de (i) la Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali (PNPR-M) ; (ii) la Fédération nationale des commerçants de riz du Mali (FENACORIZ) ; (iii) l'Association nationale des transformateurs de riz du Mali (ANTR-M) et (iv) le Conseil malien des transporteurs routiers (CMTR).

### Gouvernance du secteur

Les engagements du Gouvernement de Mali à soutenir l'expansion du secteur agricole comme moteur de croissance économique et d'amélioration de la sécurité alimentaire du pays sont contenus dans la PDA et le PNISA. L'opérationnalisation de ce document stratégique approuvé en 2015 n'est pas encore effective, mais un éventail d'instruments est en train de se mettre en place pour le faire. En effet, le PNISA devrait être décliné au niveau régional<sup>8</sup>. Le Mali étant en train de s'aligner à la directive UEMOA sur le passage au budget programme (à partir de 2018), une série d'outils sont aussi en train d'être préparés pour assurer une meilleure liaison entre la politique sectorielle et les ressources financières et pour arriver à une gestion budgétaire axée sur la performance. Il s'agit du document de programmation pluriannuelle de dépenses (DPPD) couvrant une période de trois ans et dont le périmètre est ministériel, qui sera accompagné par le projet annuel de performance (PAP).

À ce jour l'articulation du PNISA avec le cadre des dépenses à moyen terme du secteur agricole (qui sera remplacé par le DPPD) ainsi qu'avec le budget de l'État (Loi de Finances) n'est pas encore explicite. Actuellement il est donc difficile d'avoir des informations harmonisées sur l'exécution du budget et sur l'atteinte des objectifs généraux du développement du secteur agricole. Par ailleurs les capacités de la CPS/SDR sont actuellement insuffisantes et elles ont besoin d'être renforcées pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de cheville ouvrière dans le processus de suivi du PNISA et de renforcer les liens avec les autres structures impliquées dans la planification (Ministère de l'économie et des finances) et le suivi (Ministères de l'agriculture et de l'élevage et de la pêche). Un appui institutionnel à la CPS/SDR fera donc partie des mesures complémentaires du CRS et contribuera aux progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique sectorielle et de maintenir sa crédibilité.

La délégation de l'Union européenne (DUE) et le Gouvernement conviendront sur un certain nombre des mesures qui à partir de 2017 feront l'objet d'appréciation dans le cadre de suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle et le maintien de sa crédibilité et pertinence. À titre indicatif l'on peut mentionner l'exécution du diagnostic organisationnel de la CPS/SDR, le renforcement de ses capacités pour la mise en place du système de suivi et évaluation du PNISA (définition des indicateurs et cibles en lien avec les ressources budgétaires disponibles et les résultats escomptés), la déclinaison régionale du PNISA, le développement des capacités analytiques pour une meilleure utilisation des systèmes d'information d'aide à la décision dans le secteur, la préparation des outils de gestion du budget-programme, l'harmonisation des structures de budget-programme et la structure du PNISA.

### Goulots d'étranglement de la chaîne de valeur du riz: besoin d'améliorer sa gouvernance

Plusieurs goulots d'étranglement empêchent le développement du potentiel de la chaîne de valeur du riz, en termes de création de richesse et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Le CRS intégrant des indicateurs des tranches variables liées à ces domaines vise à soutenir la

---

<sup>8</sup> Les conclusions de la revue sectorielle de mai 2016 (couvrant la période 2015) proposent des plans quinquennaux d'action

mise en place des réformes/changements qui contribueront au développement de la chaîne de valeur et à l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Une coordination verticale est d'importance absolue pour instaurer la confiance entre les acteurs de la chaîne dans les transactions commerciales et financières. Or, pour le moment, l'Interprofession Riz (créée seulement en mars 2016) n'est pas opérationnelle. Non seulement ses capacités sont insuffisantes, mais l'absence d'un cadre formel de concertation et de dialogue avec l'État est une contrainte supplémentaire. Ce cadre de dialogue est d'autant plus utile que certaines actions ne peuvent se mettre en place sans une forte implication des pouvoirs publics. Le cas des exonérations fiscales aux importations du riz est un exemple d'action qui mériterait une discussion entre les acteurs de l'Interprofession ainsi qu'un dialogue avec la partie gouvernementale. En effet, pour satisfaire la demande interne croissante, le Mali a recours aux importations de riz asiatique. Ces importations, dont les prix sont bas du fait des exonérations fiscales dont jouit l'oligopole de 2-3 grossistes importateurs, concurrencent la production nationale. Il s'agit de mesures qui bénéficient aux consommateurs au détriment des producteurs<sup>9</sup>.

Les potentialités énormes de la zone l'Office du Niger font d'elle l'une des zones les plus attractives du Mali pour les populations rurales. L'extension des superficies aménagées, bien que possible et nécessaire, n'est pas suffisante pour assurer un développement social et économique durable de la zone.

Malgré les améliorations des dernières années dans la gestion financière, la gouvernance de la zone reste encore perfectible. Les informations sur l'exécution budgétaire mais également des activités ne sont pas toujours disponibles à temps et accessibles aux différents usagers, à savoir les membres du comité de suivi du contrat plan, le commissaire aux comptes, le Conseil d'administration, les Ministères concernés (d'agriculture et d'économie et des finances), etc. Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la gestion de l'Office du Niger et leur donner de la visibilité, une meilleure communication sur les résultats devra être renforcée. La plateforme web [www.on-mali.org](http://www.on-mali.org) (renforcé par le 10<sup>e</sup> FED) peut servir à informer les usagers et le public sur l'utilisation des fonds alloués, les états financiers certifiés de l'office du Niger, les réalisations, les résultats des contrôles/audits réalisés ainsi que sur les mesures prises pour améliorer l'efficacité, etc. ce qui permettra de renforcer la crédibilité de la gestion ainsi que la transparence budgétaire de l'office du Niger

Toutes ces contraintes ne permettent pas à l'Office du Niger de respecter pleinement ses engagements en termes d'extension des aménagements hydro agricole, de gestion des terres, d'entretien des réseaux d'irrigation, de gestion de l'eau et de fourniture du conseil agricole aux exploitants et de redevabilité de comptes. Elles conduisent au final à l'appauvrissement (monétaire et non monétaire) progressif de petites exploitations familiales et à la dégradation des ressources naturelles et des infrastructures.

L'amélioration des indicateurs clés de développement de la zone Office du Niger, notamment en ce qui concerne le déroulement des missions qui lui sont confiées (gestion des terres,

---

<sup>9</sup> L'on pourrait également mentionner le besoin de mettre en place un système d'information nationale sur la filière riz, la fixation du prix d'achat du paddy aux producteurs lors des achats institutionnels, la mise en place d'un mécanisme de financement de l'interprofession, etc.

gestion de l'eau), mais également la gestion financière, la réduction des disparités de genre dans l'accès et la qualité des services fournis et la redevabilité des comptes restent donc des défis majeurs à relever.

Le composant appui budgétaire du CRS assorti d'indicateurs de performances vise à soutenir les réformes et changements en vue d'améliorer la gouvernance du secteur SANAD, et plus en particulier la mise en œuvre satisfaisante de la politique sectorielle. De par son potentiel de croissance économique inclusive, un focus particulier sera donné à la gouvernance de la chaîne de valeur du riz à travers la (i) la structuration des acteurs de la chaîne de valeur (interprofession Riz du Mali) et (ii) l'amélioration de la gouvernance dans la zone office du Niger.

Les appuis complémentaires soutiendront les renforcements des capacités de la CPS/SDR, de l'Interprofession Riz, et le développement durable de la zone Office du Niger (travaux d'aménagements hydroagricoles assortis d'accompagnement aux acteurs de la filière). Ces dernières activités permettront aussi de diversifier les sources de revenus des exploitations familiales (en particulier les femmes) appuyant entre autres la production maraichère et du bois d'énergie et de diversifier la consommation alimentaire des ménages.

Au niveau environnemental, la production agricole avec une irrigation de surface en maîtrise totale nécessite d'importantes ressources en eau. Le CRS (composante appui budgétaire et mesures complémentaires) permettra d'intensifier le processus de «Responsabilité environnementale et sociale» de l'Office du Niger tel que recommandé dans le profil environnemental du Mali réactualisé en 2014 dans le cadre de la programmation 11<sup>e</sup> FED.

## **1.2 Autres domaines d'évaluation**

### ***1.2.1 Valeurs fondamentales***

Le respect général des valeurs fondamentales (démocratie, état de droit et droits de l'homme) par le pays a été examiné dans le contexte du cadre de gestion des risques du mai 2015 lors de la préparation du State Building Contract II. Des risques élevés de non-respects des valeurs fondamentales ont été enregistrés (atteinte aux droits spécifiques des femmes et des enfants, instabilité politique, accès limité ou inexistant au système de justice et de sécurité intérieure), dont la mitigation est faite par le biais d'un dialogue important à niveau politique.

### ***1.2.2 Politique macroéconomique***

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent dans l'ensemble plutôt favorables en 2016, notamment grâce à un début de campagne agricole prometteur profitant d'une bonne pluviométrie, d'une reprise progressive de la production minière et d'un prix de pétrole toujours relativement bas. Le retour des PTF contribue ainsi également au maintien d'une certaine stabilité économique par le biais de l'injection significative de fonds dans le budget de l'État et par l'activité économique dégagée par les projets. Malgré cela, il faut tenir compte que les perspectives économiques au Mali sont aussi fonction d'une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paix et de Réconciliation.

Il est à noter que le Gouvernement de Mali mène une politique d'augmentation des dépenses publiques, mais fait également un effort d'accroissement en matière de pression fiscale. À l'issue de sa mission d'avril 2016, le FMI a jugé la politique macroéconomique du

Gouvernement de Mali comme étant satisfaisante au regard des résultats atteints et des engagements budgétaires de 2016. Les prévisions de croissance sont de l'ordre de 5,3% pour 2016 contre 6% en 2015. L'endettement bien qu'ayant connu une légère détérioration au cours de 2016 reste soutenable selon les critères de soutenabilité de la dette évalués par le FMI.

La DUE considère que le critère d'éligibilité relatif à la stabilité macroéconomique est rempli et maintiendra un dialogue continu avec les autorités maliennes pour que le processus de réformes économiques et financières continue et que les engagements en matière de gouvernance et de transparence soient maintenus.

### ***1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)***

L'analyse effectuée par la DUE permet d'attester de l'existence d'un programme national de réformes des finances publiques (PAGAM GFP II) que le Gouvernement du Mali met en œuvre depuis 2006 et qui arrive à échéance fin 2015. Un plan d'actions intérimaire du programme couvrant l'année 2016 a été approuvé en septembre avec un budget de 3,500 millions de FCFA acquis sur le budget national 2016, permettant ainsi de faire la transition en 2016, avec un nouveau programme de réforme. Un nouveau programme de réforme couvrant les années 2017-2021 est en phase de formulation et devrait être validé en août 2016.

L'exercice PEFA et l'évaluation finale du PAGAM ont été lancés. Le projet de rapport final PEFA, pas encore validé, ferait ressortir certains progrès, notamment dans le renforcement du cadre juridique, grâce à la mise en œuvre de certaines directives de l'UEMOA. Les premières conclusions de l'évaluation finale du PAGAM (encore à valider) semblent confirmer certaines faiblesses constatées par les PTF dans le Comité technique du programme (manque de priorisation, suivi orienté aux activités plutôt qu'aux résultats, pilotage stratégique affaibli).

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, un nouveau code des marchés publics révisé (sur la base du code approuvé en août 2015) sera approuvé par le Conseil des Ministres d'ici la fin août 2016 spécifiquement pour limiter le champ d'action des offres spontanées (sur demande du FMI et suivant une consultation avec la Banque Mondiale).

En réponse aux différentes faiblesses de la GFP, le Gouvernement de Mali met en œuvre un programme pertinent de réformes qui touche aux différents acteurs de la chaîne de la dépense: de nombreux chantiers de réformes sont en place pour améliorer la gestion de l'administration et de la politique fiscale d'un côté et pour rationaliser et normaliser la chaîne de la dépense. La mise en œuvre des réformes proposés par les directives UEMOA (la budgétisation par programme, la gestion des investissements sur base des autorisations d'engagement et les crédits de paiement, la comptabilité basée sur les droits constatés et la gestion d'une comptabilité patrimoniale de l'état) sont des réformes majeures qui prendront du temps à se mettre en place. Le passage à la budgétisation par programme initialement prévu en 2017 a été repoussé à 2018 pour permettre la conclusion des activités préparatoires et un démarrage effectif en 2018. Au niveau du processus de budgétisation, le passage à la méthode des budgets-programme, en ligne avec les directives régionales UEMOA représente une avancée importante vers une budgétisation basée sur les politiques nationales et sur la gestion axée sur les résultats. Ce passage aura un impact positif et direct sur le secteur de la SANAD et permettra non seulement d'améliorer la gestion du budget général de l'État et la prévisibilité financière, mais aussi les liens entre les aspects de planification sectorielle et de budgétisation.

L'un des majeurs défis sera la mise en cohérence des objectifs et résultats du budget-programme du secteur développement rural (qui restent encore liés aux responsabilités des différents départements ministériels) et les objectifs de la politique sectorielle qui sont transversaux aux différentes entités gouvernementales du secteur.

Sur base de l'analyse de la pertinence et de la crédibilité effectuée par la DUE émet un avis positif à l'éligibilité du Mali en matière de gestion des finances publiques.

#### **1.2.4 Transparence et contrôle du budget**

L'état de la transparence budgétaire au Mali en 2015 et 2016 permet de considérer le critère d'éligibilité d'appui budgétaire comme respecté. En effet, vu les délais d'élaboration et d'adoption de la loi de finances, la publication régulière d'informations relatives au budget de l'État (la loi de finances et ses annexes, les rapports trimestriels d'exécution du budget, d'ouverture des crédits, la liste des mandats admis impayés dépassant les 90 jours, le cadre budgétaire à moyen terme), la présentation annuelle d'un « budget citoyen » en plusieurs langues locales ainsi que la publication de la liste des marchés publics attribués, des avancées en matière de transparence ont pu être constatées.

Toutefois, il reste une nette marge d'amélioration de la transparence et du contrôle budgétaire au Mali, notamment face aux faiblesses qui prévalent encore dans la diffusion de et l'accessibilité à l'information, mais surtout dans le suivi et la bonne application des dispositions légales en vigueur, par exemple l'application de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Étant donné la difficulté d'accès à internet pour le grand public au Mali, des ONG nationales<sup>10</sup> et internationales encouragent la vulgarisation de l'information budgétaire.

## **2 RISQUES ET HYPOTHESES**

| <b>Risques</b>   | <b>Niveau de risque (E/M/F)</b> | <b>Mesures d'atténuation</b>  |
|--|---------------------------------|---|
| Risque politique : insécurité et conflit. Situation sécuritaire se dégradant dans le pays et plus en particulier dans la région de Ségou (en particulier à cause des activités du Front de libération de Macina) | E                               | Suivi constant de la situation sécuritaire et flexibilité dans la mise en œuvre des interventions   |
| Risques institutionnels: capacité insuffisante dans l'application des réformes   | M                               | Mise en place de dispositif de suivi<br>Engagements mutuels renforcés par un dialogue politique sectoriel soutenu   |
| Risques opérationnels : collaboration insuffisante entre différents services (niveaux national, régional et local)   | M                               | Le programme appuiera l'implication des entités déconcentrées et décentralisées dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet. L'UE |

<sup>10</sup> Par exemple le Groupe de Suivi Budgétaire (GSB)

|   |   |  |
|---|---|--|
|   |   | poursuivra un dialogue politique régulier au niveau central avec le gouvernement.  |
| Risques opérationnels :<br>Épisodes récurrents de malversations financières à l'Office du Niger   | M | Le programme appuiera l'amélioration de la gestion financière et comptable et la capacité opérationnelle de l'audit interne de l'Office du Niger. L'UE, avec l'ensemble des PTF actifs à l'Office du Niger, entretiendra un dialogue étroit avec l'Office du Niger et le Ministère de l'Agriculture sur les aspects de gouvernance |
| Risques opérationnels :<br>Risques d'exclusion/manque d'appropriation des bénéficiaires finales des actions.  | M | Adoption d'approches participatives et consultatives dans l'identification des priorités et des bénéficiaires (inclusion des groupes vulnérables). Mise en place de dispositifs efficaces de suivi/évaluation en matière d'engagement des principales parties prenantes.   |
| <b>Hypothèses</b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement du secteur agricole, et de la filière rizicole en particulier reste une priorité politique du Gouvernement pour la croissance économique et la sécurité alimentaire du pays en construisant une plus grande résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables de façon durable;</li> <li>• Allocations budgétaires nationales pour le secteur agricole restent élevées</li> </ul> |   |  |

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

À ce jour, aucun CRS n'a été conclu au Mali. Aucun PTF ne fait de l'appui budgétaire dans le secteur agricole. Il semble donc pertinent d'adopter une approche prudente et de s'approcher à un CRS de façon progressive et s'attaquant aux aspects clés qui permettront d'abord de renforcer la crédibilité de la politique sectorielle et de renforcer la gouvernance du secteur. S'agissant des aspects de sécurité alimentaire, l'UE est fortement impliquée dans la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire. Deux indicateurs de tranche variable (2016 et 2017) du contrat d'appui à la consolidation de l'État en cours concernent cette réforme. Un appui direct au commissariat à la sécurité alimentaire (approche projet) démarrera en 2016 pour une durée indicative de 2,5 ans. Ces actions en cours permettent à la DUE de maintenir un dialogue soutenu avec le Gouvernement sur les questions de gouvernance de la sécurité alimentaire et donc il ne semble pas nécessaire d'intégrer d'autres indicateurs dans le cadre du CRS proposé.

La production du riz est très souvent accompagnée par la pratique du maraîchage en contre-saison. Cela permet aux exploitations agricoles familiales de diversifier leurs sources des revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (diversification de l'alimentation). Cela permet de plus de renforcer le rôle économique des femmes, qui s'occupent traditionnellement du maraîchage. Les appuis complémentaires du CRS appuieront la diversification de la production agricole à l'Office du Niger. Les travaux d'aménagement des périmètres irrigués peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement,

mais des mesures de mitigation existent, par exemple des actions de reboisement et de valorisation des eaux de drainage sur les espaces d'évacuation pour faire de la production fourragère. Ces mesures de mitigation seront intégrées dans les appuis complémentaires (gestion indirecte avec GiZ).

En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance à l'Office du Niger, en dépit des avancées réelles dans la mise en place des outils de gestion et de contrôle, des faiblesses demeurent. En particulier, la gestion efficace des redevances eau reste l'un des défis majeurs. Un audit externe en 2015<sup>11</sup> a mis en évidence de nombreuses défaillances au niveau des outils informatiques utilisés pour la gestion des redevances, mais également des faiblesses dans le recensement des terres et le processus de facturation.

De l'expérience tirée du SBC I et SBC II il ressort en particulier l'importance d'assurer un suivi régulier avec l'ensemble des structures gouvernementales concernées sur les progrès dans l'atteinte des indicateurs pour détecter à temps les éventuels problèmes et identifier les mesures correctives nécessaires. Entre 2009 et 2012, l'Office du Niger a aussi bénéficié d'un appui budgétaire qui a été suspendu à cause de la crise. L'on retiendra comme leçon tirée le besoin d'un suivi très rapproché avec l'Office et son Ministère de tutelle pour la mise à disposition des données et informations fiables concernant les indicateurs.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Le dialogue sectoriel pour le secteur agricole se fait dans le cadre du groupe thématique économie agricole et rurale, coordonné depuis 2016 par le binôme Banque Mondiale et Coopération espagnole. La filière rizicole est appuyée par plusieurs PTF, à savoir la Banque Mondiale, United States Agency for International Development (USAID), Agence Française de Développement (AFD), Banque Africaine de Développement (BAD), Canada, GiZ et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Toutefois, il est important de noter que la plupart des financements des PTF sont destinés aux activités d'irrigation (grande et petite), bénéficiant indirectement la chaîne de valeur rizicole (en particulier la production).

L'opérationnalisation du passage à l'approche sectorielle, et la mise en œuvre du PNISA est la priorité principale du GT EAR et fait partie des messages politiques que seront régulièrement communiqués au Ministère de l'agriculture dans le cadre des rencontres de dialogue politique. Au niveau technique, le groupe recherche une collaboration accrue avec la CPS/SDR. Pour le moment, aucun PTF ne fait de l'appui budgétaire sectorielle dans le secteur, d'où la pertinence d'adopter une approche prudente.

Le dialogue politique sur les questions liées à la maîtrise de l'eau, élément primordial pour le développement de la chaîne de valeur rizicole, et à la gouvernance de l'Office du Niger sont coordonnés par le sous-groupe thématique Irrigation, qui est membre du groupe économie agricole et rurale. Ce sous-groupe (mixte PTF et Gouvernement) est coordonné depuis 2015 par l'UE et le Canada. Cela montre l'importance que le sous-secteur de l'Irrigation revêt dans la stratégie de coopération de l'UE avec le Mali.

---

<sup>11</sup> Commandité par les PTF en collaboration avec le Gouvernement suite à des cas de malversations financières découvertes en 2014

### **3.3 Questions transversales**

Les questions de protection et préservation des ressources naturelles dans la zone Office du Niger sont un objectif spécifique des mesures complémentaires qui seront mises en œuvre. Ces mesures viseront en particulier l'amélioration du drainage pour limiter les impacts négatifs des eaux d'irrigation sur la fertilité des sols. Cela se fera par le biais d'une réhabilitation du réseau de drains ainsi que par une amélioration de son entretien. Par ailleurs, le programme soutiendra les actions visant la valorisation des eaux issues des drains pour la production de pâturage et de bois d'énergie.

La gestion efficiente de la ressource eau aura une place principale dans le dialogue politique avec le Gouvernement (deux indicateurs du composant appui budgétaire seront liés à la gestion de l'eau à l'Office du Niger) et il sera demandé que les travaux d'aménagements fassent au préalable l'objet d'études d'impact environnemental et social<sup>12</sup>. Les interventions du programme se baseront sur les résultats de l'évaluation environnementale stratégique du programme PAHA.

En soutenant fortement les activités de maîtrise de l'eau dans un contexte de rareté de la ressource comme au Sahel, l'intervention de l'UE contribuera à l'adaptation au changement climatique.

Les actions financées par l'UE contribueront directement et indirectement au renforcement du rôle de la femme comme acteur économique ainsi qu'acteur principal du changement pour l'amélioration des conditions de vie des ménages. En particulier, le programme visera à réduire les discriminations dans l'accès aux facteurs de productions, auxquelles les femmes doivent faire face. De plus, le soutien au développement des activités dans des maillons particuliers de la chaîne de valeur riz, par exemple la transformation du riz, traditionnellement menée par les femmes, auront un impact direct sur leurs revenus.

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectifs/résultats**

L'objectif général de ce contrat de réforme sectorielle est d'aider le Gouvernement du Mali à éradiquer la pauvreté et de construire la résilience des populations vulnérables afin de faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable (comme le Mali l'a développé dans ses Priorités résilience Pays dans le cadre d'AGIR), à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs des ODD 2 Faim Zéro et ODD 8 Travail décent et croissance économique. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Mali qui bénéficie de ce programme.

---

<sup>12</sup> Notamment pour ce qui concerne l'utilisation des eaux issues du drainage pour de productions (pâturage et plantation de bois) dans les zones de décharge. Des mesures concrètes sur les chantiers de travaux et des actions de protection et préservation des ressources naturelles pourront être faites pour atténuer les effets négatifs des travaux.

Les objectifs spécifiques sont les suivantes:

- Améliorer la performance économique du secteur agricole
- Améliorer la performance économique de la chaîne de valeur riz
- Réduire la pauvreté des exploitations familiales agricoles
- Renforcer le rôle économique des femmes

Les résultats attendus de l'appui pour le composant appui budgétaire sont :

- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur SANAD au Mali (notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation de la politique sectorielle PNISA)
- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la chaîne de valeur riz (par la structuration des acteurs de la chaîne);
- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la principale zone de production rizicole du Mali (Office du Niger)

## 4.2 Principales activités

### 4.2.1 Appui budgétaire

- Le transfert de 21 000 000 EUR au trésor national sur la période 2018-2020
- Une année (2017) de préparation avec la CPS/SDR pour renforcer la crédibilité de la politique sectorielle
- Un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière au renforcement de la crédibilité de la politique sectorielle, le développement de la chaîne de valeur du riz et le renforcement de la gouvernance au sein de l'Office du Niger
- Un dialogue continu entre la délégation de l'UE et les autres PTF pour coordonner et aligner les interventions et la coopération au développement de manière plus générale.
- Une surveillance régulière des critères d'éligibilité d'appui budgétaire, en collaboration avec l'équipe économie et gouvernance de la délégation de l'UE dans le cadre du contrat en cours d'Appui à la Consolidation de l'État (SBC II)

### 4.2.2 Appui complémentaire

L'aide budgétaire sera complétée par des mesures d'accompagnement sous forme de travaux d'aménagements hydro agricoles, d'appuis institutionnels, d'études, d'évaluations et de vérifications visant notamment à:

- **renforcer des capacités de la CPS/SDR.** À cet effet, une assistance technique appuiera la CPS à assurer pleinement sa mission notamment, la coordination du secteur agricole et en particulier le suivi de la mise en œuvre du PNISA et le maintien de la crédibilité et pertinence de la politique sectorielle. Elle pourra inclure par exemple l'exécution du diagnostic organisationnel de la CPS, l'appui à la déclinaison régionale du PNISA, la mise en place des nouveaux outils pour le passage au budget-programme, l'élaboration d'un cadre de suivi réaliste, un appui pour l'organisation des revues sectorielle
- **Renforcer les capacités de l'Interprofession Riz,** par le biais d'une assistance technique afin de lui permettre de (i) renforcer sa représentativité et sa structuration dans les différentes localités du pays (régions et communes) ; (ii) acquérir des compétences et des moyens pour assurer sa mission et (iii) d'être capable de mener un dialogue avec le Gouvernement.

- De réaliser des **aménagements hydro agricoles** d'environ 2500ha brut à l'Office du Niger, plus spécifiquement dans la zone de M'Béwani et directement dans la continuité du casier du Bloc D financé par l'UE sous le 10<sup>e</sup> FED. Dans l'optique de réduire la consommation de l'eau du Fleuve et de diversifier les sources alimentaires, le nouvel aménagement sera réalisé de sorte à permettre la culture de riz en hivernage et la culture des légumes en contre-saison. L'Office du Niger installera sur ce nouveau périmètre des jeunes<sup>13</sup>, des femmes et des groupes vulnérables<sup>14</sup>, et ce en privilégiant (i) la rentabilité économique<sup>15</sup>, des exploitations familiales selon les cultures envisagées et (ii) l'installation des femmes sur au moins 10% de la superficie totale aménagée du nouveau périmètre pour le maraîchage et/ou la culture du riz. Des travaux de drainage des eaux seront également réalisés. À cet effet, l'étude diagnostique du drainage de la zone de M'Béwani sera actualisée afin d'identifier des actions prioritaires pour améliorer le fonctionnement du drainage (réseau primaire) et pour identifier des zones de décharge des eaux qui seront aménagées pour la production de pâturages, bourgoutières, et la plantation d'arbres (bois d'énergie). Des études de faisabilité d'impact et des activités de contrôle de travaux font également partie de cette composante.
- **Appuyer les acteurs de la filière pour le développement durable de la chaîne de valeur riz** (comprenant la protection et la préservation des ressources naturelles). Cette mesure, qui sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la GiZ, portera sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière riz dans les domaines de la production, la transformation, le stockage et le conditionnement ainsi que la sécurité sanitaire des produits. Pour contribuer à la réduction des effets de la chaîne de valeur riz sur l'environnement, notamment la pression sur les ressources ligneuses, des activités de gestion des ressources naturelles, génératrices de revenus pour les exploitations agricoles familiales, seront appuyées, notamment la plantation d'arbres de fourrages / bourgoutières, la vulgarisation de technologies permettant des économies d'énergies (briquettes de balle de riz, foyers améliorés, énergie solaire, etc.). Finalement, la diversification des sources de revenus des exploitations agricoles familiales sera aussi appuyée (activités de maraîchage).
- **Évaluer, auditer et vérifier** les niveaux de réalisations de certains indicateurs pour les déboursments de l'aide budgétaire. Ces actions feront l'objet de contrats de services.
- Toutes autres études qui pourraient être considérées utiles dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la gouvernance du secteur

### 4.3 Logique d'intervention

La DUE a choisi de retenir une approche prudente et de mettre en œuvre de façon progressive le contrat de réforme sectoriel (CRS) en s'attaquant prioritairement aux aspects clés qui

---

<sup>13</sup> Jeune : est considéré comme jeune exploitant agricole, toute personne physique, de sexe masculin ou féminin, dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans et exerçant à titre principal une activité agricole (LOA, article 24)

<sup>14</sup> Un groupe vulnérable est groupe de population composé d'une forte proportion de ménages et d'individus souffrant d'insécurité alimentaire ou exposés à l'insécurité alimentaire (LOA, Article 24)

<sup>15</sup> Pour garantir potentiellement la rentabilité économique, les parcelles rizicoles seront d'au moins 3 ha / attributaire et les parcelles de maraîchage seront d'au moins 0.20 ha / attributaire

permettront de renforcer la gouvernance du secteur. Ce CRS devrait donc permettre de préparer le terrain de façon progressive pour un éventuel CRS plus ambitieux sur l'ensemble du secteur SANAD, en renforçant certains aspects du secteur agricole qui sont des prérequis. Il s'agira en particulier de travailler sur le renforcement de la crédibilité de la politique sectorielle. L'intervention de l'UE s'inscrit dans une période de transition vers le budget-programme. L'appui de l'UE peut donc contribuer de façon importante à la mise en place des outils et des capacités nécessaires pour adopter une approche basée sur les résultats dans le secteur de la SANAD.

La DUE et le Gouvernement se mettront d'accord sur un certain nombre des mesures qui à partir de 2017 feront l'objet d'appréciation dans le cadre du critère des progrès satisfaisants de mise en œuvre du PNISA. Des avancées satisfaisantes en 2017 seront les conditions préalables au démarrage de l'appui budgétaire en 2018. La structure en charge du suivi-évaluation du PNISA étant la CPS/SDR, un appui institutionnel sera mis à sa disposition pour renforcer ses capacités.

De par son potentiel de développement socio-économique inclusif, la réponse de l'UE dans le cadre de ce CRS se focalise sur la gouvernance d'une chaîne de valeur en particulier, la chaîne de valeur du riz. Ce choix s'aligne sur les priorités du Gouvernement du Mali, qui porte une attention particulière au développement de la riziculture intensive par le biais de la maîtrise totale de l'eau, notamment dans la zone Office du Niger. Les indicateurs de performance se focaliseront donc sur l'opérationnalisation de l'Interprofession Riz et le renforcement de la gouvernance à l'Office du Niger. Cela permettrait une exploitation durable du potentiel des terres aménageables, une meilleure transparence financière et l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production, notamment les terres aménagées. Un appui à la commercialisation du riz pourra être envisagé par la suite, en fonction des résultats obtenus dans le cadre du présent programme.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

#### ***5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire***

Le montant alloué est de 21 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et de 29 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire, qui comprend le renforcement de capacité de l'Office du Niger et la construction des aménagements hydro-agricoles. Le montant alloué à l'appui budgétaire répond à une approche prudente, s'agissant de la première intervention de l'UE via appui budgétaire dans ce secteur. Ce montant repose sur la répartition indicative suivante : 8 000 000 EUR en tranche fixe et 13 000 000 EUR en tranche variable, payable en 2018, 2019 et 2020.

#### ***5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire.***

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du PNISA, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
  - mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
  - progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du nouveau programme des Finances publiques qui succède le PAGAM
  - progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes: structuration et opérationnalisation de l'Interprofession Riz du Mali, amélioration du cadre de suivi de la performance de l'Office du Niger et de la transparence budgétaire de l'Office du Niger, amélioration de la gouvernance à l'Office du Niger

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur national du FED à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

#### ***5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire***

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Une combinaison de tranches fixes et variables sera utilisée.

| Montant de décaissement | Période indicative de décaissement |                          |                          |           |
|-------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------|
|                         | Troisième trimestre 2018           | Troisième trimestre 2019 | Troisième trimestre 2020 | Total     |
| <b>Tranche fixe</b>     | 3                                  | 3                        | 2                        | <b>8</b>  |
| <b>Tranche variable</b> | 2                                  | 3                        | 8                        | <b>13</b> |
| <b>Total</b>            | <b>5</b>                           | <b>6</b>                 | <b>10</b>                | <b>21</b> |

## 5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

### 5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)

| Objet en termes génériques, si possible  | Type (travaux, fournitures, services) | Nombre indicatif de contrats | Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure |
|--|---------------------------------------|------------------------------|---|
| Vérification des indicateurs (appui à la vérification de l'atteinte par le Gouvernement des différents indicateurs et conditions générales). | Services et fournitures               | 3                            | T2 2018, T2 2019, T2 2020                             |

### 5.4.2 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre

Une partie de la présente action pourra être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Coopération technique allemande (GiZ) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique l'assistance aux acteurs de la filière riz pour le développement durable de la chaîne de valeur, en particulier dans la zone Office du Niger. Les activités porteront sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs dans les domaines de la production, la transformation, le stockage, le conditionnement et la sécurité sanitaire des produits. Cet appui s'inscrit dans une logique de développement durable. Ainsi, des activités de gestion des ressources naturelles (également génératrices des revenus pour les exploitations agricoles familiales) seront appuyées pour contribuer à la réduction des effets négatifs de la chaîne de valeur riz sur l'environnement.

Ce mode de mise en œuvre se justifie, car la GiZ, et plus en particulier le « Centre d'innovations vertes » (initiative au sein de la GiZ financée par le Ministère de la Coopération allemande) dispose d'une expertise technique très pertinente pour le développement du potentiel de la chaîne de valeur riz à travers, entre autres, l'appui à la diffusion de systèmes de production intensifs, la formation et le conseil agricole aux acteurs, ainsi que le renforcement des liens avec le secteur privé. La GiZ, de par ses activités dans le secteur agricole au Mali, dispose également d'une longue expérience de partenariat avec les structures techniques étatiques (même à niveau régional).

La GIZ réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes (liste indicative): le passage de contrats de services pour recourir aux services du Centre d'études et de formation des entreprises de la localité de Niono, pour les activités des formations des acteurs de la filière riz. Le même type de partenariat avec l'Agence malienne pour le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale pour le développement et la diffusion des technologies économes en énergie, la promotion des partenariats entre les producteurs de riz et les industriels (notamment des mini rizeries), une collaboration avec l'Observatoire pour les marchés agricoles (OMA) pour la collecte et la diffusion des informations commerciales, des contrats de service pour travailler avec des ONG. La GIZ pourra également conclure des contrats de fourniture dès lors que cela sera nécessaire à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

### **5.4.3 Gestion indirecte avec la République du Mali**

Une partie de la présente action ayant pour objectif d'appuyer le Gouvernement dans le développement du secteur agricole et de la chaîne de valeur riz en particulière et d'en renforcer la gouvernance peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

La République du Mali agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicables en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la République du Mali applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec la République du Mali.

## **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

|  | <b>Contribution de l'UE<br/>(montant en EUR)</b> |
|--|--|
| <b>5.3. – Appui budgétaire - Contrat de réforme sectorielle</b>  | <b>21 000 000</b>                                |
| <b>5.4. – Appui complémentaire</b>   | <b>27 300 000</b>                                |
| 5.4.1. Passation des marchés en gestion directe pour les prestations des services (vérification des indicateurs) | 300 000  |
| 5.4.2. Gestion indirecte avec GiZ  | 5 000 000  |
| 5.4.3 Gestion indirecte avec la République du Mali (contrats de travaux, fournitures et services)                | 22 000 000                                       |
|  | <i>19 000 000</i>                                |
|  | <i>1 000 000</i>                                 |
|  | <i>1 000 000</i>                                 |
|  | <i>1 000 000</i>                                 |
| 5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit   | <b>300 000</b>                                   |
| 5.11 – Communication et visibilité   | <b>30 000</b>                                    |
| Provision pour imprévus  | <b>1 370 000</b>                                 |
| <b>Totaux</b>  | <b>50 000 000</b>                                |

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

S'agissant de la composante d'appui budgétaire, un cadre de dialogue Gouvernement du Mali - UE sera mis en place pour assurer le suivi régulier de l'état d'avancement des indicateurs, sur la base des leçons tirées de la méthode de suivi du SBC II. Des réunions de suivi régulières auront lieu sous l'égide des Ministère de l'agriculture et de l'économie et des finances. Des réunions techniques régulières auront lieu avec les structures et organismes concernés par la chaîne de valeur riz (Ministère agriculture et ses Directions nationales, la cellule de planification et des statistiques du secteur développement rural, Ministères en charge de l'environnement et de l'eau, l'Institut d'économie rural, l'Office du Niger et ses départements...).

La cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED (CONFED) sera l'interlocuteur prioritaire durant l'exécution du programme. L'UE assurera un cadre de coordination

régulière entre les différents acteurs qui sont en charge de la mise en œuvre de mesures complémentaires.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou ses composantes ainsi qu'une évaluation finale par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés(s) par la Commission. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la progression de la mise en œuvre de la politique sectorielle et des activités d'appui complémentaires ainsi que par rapport au développement de la chaîne de valeur riz. L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'elle pourra donner des éléments pour la formulation des interventions futures dans le secteur, et plus particulièrement l'extension du contrat de réforme à l'ensemble du secteur agricole.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en T3 2018 et T3 2020.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu trois marchés de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en 2018, 2019 et 2020.

## **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Un plan de communication et de visibilité sera réalisé dans le cadre de l'appui complémentaire, au moyen d'un contrat de service géré par l'entité en charge de cet appui. Ce contrat devrait être conclu au second trimestre 2018.

## APPENDICE 1 – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT (POUR L'APPUI BUDGETAIRE)

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

|   | Chaîne des résultats  | Indicateurs   | Valeurs de référence (y compris année de référence)        | Cibles (y compris année de référence)                            | Sources et moyens de vérification   |
|---|---|---|--|--|---|
| Objectif général: impact                      | Eradication de la pauvreté et promotion d'une croissance durable et inclusive | % de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté<br><br>Index de GINI | 43,6% (Banque Mondiale, 2009)<br><br>33 (rapport IDH 2013) | A déterminer sur la base du document stratégique du Gouvernement | Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali ne dispose pas encore de Cadre de Mesure de Performance |
| Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s) | Amélioration de la performance économique du secteur agricole                 | Valeur ajouté brut agricole   | A déterminer   | A déterminer   | A déterminer  |
|   | Amélioration de la performance économique de la chaine de valeur riz          | Taux annuel de croissance de la productivité de la chaine de valeur riz                 | A déterminer   | A déterminer   | A déterminer  |
|   | Réduction de la pauvreté des exploitations familiales agricoles               | Niveau des revenus des exploitations familiales   | 112 450 FCAF/ha en 2012 (PNISA)                            | A déterminer   | Enquête Agricole de Conjoncture   |
|   | Amélioration du rôle économique des femmes                                    | % des femmes vivant au-dessous du seuil de pauvreté                                     | A déterminer   | A déterminer   | Enquête Agricole de Conjoncture   |
| Produit s                                     | Amélioration de la mise en œuvre du PNISA                                     | Les liens avec entre le PNISA et les Budget-Programme sont établis                      |  |  |   |

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| Amélioration du dialogue état - Interprofession Riz   | Un cadre de concertation et de dialogue entre Etat et Interprofession Riz est institué et est fonctionnel   | Pas de cadre de concertation en dialogue en 2016  | En 2020 existence d'un arrêté instaurant le cadre de concertation et de minimum un accord établis entre Etat et Interprofession | arrêté instaurant le cadre de concertation, CR des réunions de concertation accord(s) établi(s) entre Etat et Interprofession                                     |
| Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :<br><br>Amélioration de la gestion des terres | Les exploitations agricoles familiales sont attributaires de parcelle rizicole économiquement viables sur les nouveaux aménagements à l'Office du Niger   | En 2016, la quasi-totalité des parcelles attribuées aux exploitations agricoles familiales pour riziculture sont au-dessous du seuil de viabilité économique (3 ha) | 100% des parcelles attribuées entre 2017 et 2019 aux exploitations agricoles familiales pour riziculture sont > 3 ha            | actes administratifs d'attribution des terres ; décisions d'attribution des terres du PDG de l'Office du Niger ; extrait du livre du foncier de l'Office du Niger |
| Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :<br><br>Amélioration de la gestion de l'eau   | La consommation d'eau à l'hectare cultivé en saison d'hivernage est réduite<br><br>Nombre de jours dans l'année avec un débit du Fleuve Niger inférieur à 40 m3 / sec en aval de Markala (40m3/sec étant la norme minimale) | 11251 m3/ha en 2014<br><br>80 jours calendrier en 2014  | <= à 8 706m3/ha en 2019<br><br>0 jours calendrier en 2020   | rapport du suivi des consommations d'eau issu de l'analyse des données du logiciel SIGON (système d'information générale de l'Office du Niger)                    |

|                         |  |  |  |   |  |
|-------------------------|--|--|--|---|--|
|                         | Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :<br><br>Amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production (terres) | La proportion des superficies nouvellement aménagées à l'Office du Niger attribuées aux femmes (toutes spéculations confondues)  | En 2016, moins de 10% des terres aménagées par l'Etat ou ses partenaires pour les exploitations familiales ont été attribuées aux femmes | Au moins 10% des superficies nouvellement aménagées à l'Office du Niger entre 2017 et 2019 sont attribuées aux femmes | actes administratifs d'attribution des terres ; décisions d'attribution des terres du PDG de l'Office du Niger ; extrait du livre du foncier de l'Office du Niger      |
|                         | Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :<br><br>Amélioration de la gestion financière                                  | La comptabilité analytique est opérationnelle à l'Office du Niger  | Pas de comptabilité analytique en 2016   | Comptabilité analytique opérationnelle en 2017  | Le compte annuel 2017, les états financiers, les principaux coûts unitaires ainsi que les ratios de gestion sont élaborés avec l'outil de gestion analytique FINPRONET |
| <b>Produits directs</b> | Renforcement des capacités de la CPS/SDR à suivre et évaluer la mise en œuvre du PNISA   | Nombre des rencontres du comité technique de coordination et de suivi du PNISA<br>Nombre des formations reçues par les cadres de la CPS/SDR<br>Nombre des rencontres CPS/SDR et PTF pour préparation de la revue sectorielle | Mécanisme informel de suivi en place e 2016<br>Les PTF ne participent pas au processus de préparation de la revue sectorielle            | Cibles à définir  | CR des réunions du Comité de Suivi<br><br>CR des réunions de préparation entre CPS/SDR et PTF  |
|                         | Renforcement des capacités de l'Interprofession Riz à mener ses fonctions  | Indicateur à définir   | A définir  | A définir   | A définir  |
|                         | Augmentation des superficies aménagées à l'Office du Niger   | Nombre ha aménagés par le programme  | 0 en 2016  | 2500 en 2020  | Rapport de la GiZ, rapport de l'Office du Niger  |

|  |   |  |                                       |                                       |                     |
|--|---|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
|  | Assistance des acteurs de la filière riz pour le développement durable de la chaîne de valeur à l'Office du Niger et la sécurisation de leurs revenus | <p>Nombre de technologies innovantes visant une meilleure gestion et une conservation des ressources naturelles adaptées</p> <p>Nombre des nouvelles activités génératrices de revenus adoptées</p> <p>Nombre des formations aux acteurs de la chaîne de valeur</p> <p>Nombre des référentiels technico-économiques des produits et technologies innovantes développés</p> | A définir avec GiZ et Office du Niger | A définir avec GiZ et Office du Niger | Rapports projet GiZ |
|--|---|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|



**FR**

Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE 2**

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 en faveur de la République du Mali à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour la construction de la route de désenclavement des régions de Gao et Kidal**

|  |  |   |                           |                           |
|--|--|---|---------------------------|---------------------------|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>                  | Construction de la route de désenclavement des régions de Gao et Kidal<br>Numéro CRIS: ML/FED/39-018<br>financé par 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)  |   |                           |                           |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>         | Afrique de l'Ouest, Mali et Afrique du Nord, Algérie<br>L'action sera menée au Mali, aux endroits suivants: Hombori-Gao et Bourem-Kidal, sur l'axe Sévaré-Douentza-Gao-Kidal-Timiaouine (frontière Mali-Algérie)-Tamanrasset.                                |   |                           |                           |
| <b>3. Document de programmation</b>                          | Programme indicatif national 11 <sup>e</sup> FED   |   |                           |                           |
| <b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>        | Secteur 4 – Secteur routier  | Aide Publique au Développement :<br>OUI |                           |                           |
| <b>5. Montants concernés</b>                                 | Coût total estimé: 190 000 000 EUR<br>Montant total de la contribution du FED: 60 000 000 EUR<br><br>La présente action fera l'objet d'un cofinancement conjoint d'un montant estimé de 130 000 000 EUR de la part d'un ou plusieurs partenaires financiers. |   |                           |                           |
| <b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b> | Modalité de projet<br>Contribution à la facilité africaine d'investissement – AfIF pour une gestion indirecte avec un partenaire financier éligible  |   |                           |                           |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                                     | 21 020 – Secteur routier - 100%  |   |                           |                           |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>                    | Institutions financières chef de file ( <i>“Lead Financial Institutions”</i> ) –   |   |                           |                           |
| <b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>           | <b>Objectif stratégique général</b>  | <b>Non ciblé</b>                        | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  | Développement de la participation/bonne gouvernance  | <input checked="" type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |

|  |  |                                     |                           |                                     |
|--|--|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
|  | Aide à l'environnement   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | Développement du commerce  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> |
|  | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | <b>Marqueurs de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b>           |
|  | Diversité biologique   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | Lutte contre la désertification  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | Atténuation du changement climatique   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
|  | Adaptation au changement climatique  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |
| <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b> | N/A  |                                     |                           |                                     |
| <b>10. ODDs</b>  | Objectif ODD principal 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous |                                     |                           |                                     |

## RESUME

L'aménagement d'infrastructures de transport constitue un enjeu essentiel pour développer les échanges, réduire les coûts de production, renforcer la compétitivité de l'économie nationale et toucher les zones rurales ou éloignées où se concentre la pauvreté. Ce constat concerne en particulier le nord du Mali, et notamment les régions de Gao et Kidal, objets en outre d'une menace sécuritaire élevée et de trafics de biens licites et illicites permanents.

La construction de l'axe routier Sévaré-Douentza-Gao-Bourem-Kidal-frontière algérienne permettra un développement économique et social de ces régions par un désenclavement vis-à-vis du sud du Mali et par une intégration régionale avec l'Algérie. La présence de la route devrait garantir aussi des déplacements de personnes et de marchandises plus sûrs. Cet axe fait partie du projet de la « transsaharienne » et du plan de développement du réseau routier de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Il est également l'une des infrastructures structurantes prévues dans l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Une table ronde sur le financement des infrastructures de transport des régions du Nord du Mali prévues dans cet accord s'est tenue à Bamako les 24 et 25 mars 2016. Elle a rassemblé autour du gouvernement du Mali les partenaires au développement actifs dans le secteur et prêts à s'engager à financer, en particulier, différentes sections de cet axe routier. Un montage financier impliquant l'Union européenne fut proposé pour les sections Hombori-Gao via Gossi (252 km) et Bourem-Kidal via Anefis (286 km). Ce montage permettra l'utilisation de la modalité de financement appelée *blending*, qui consiste en un mixage des dons européens (Fonds européen de développement et Instrument panafricain, mobilisés au sein de la facilité africaine d'investissement - AfIF) avec les prêts du ou des partenaires financiers (fonds concessionnels et non concessionnels), pour un montant total de 200 000 000 EUR.

Aux difficultés inhérentes à l'isolement géographique du projet s'ajoutent les risques d'attaques sur le chantier contre lesquels un dispositif de sécurisation du personnel et du matériel devra être prévu. Les enseignements tirés de la construction de la route de Tombouctou seront à cet égard utiles pour la réalisation du présent projet.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

L'immensité du territoire malien, son enclavement ainsi que la répartition spatiale du pays en pôles économiques régionaux séparés par des distances importantes sont des contraintes handicapant dans une large mesure la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. L'aménagement d'infrastructures de transport présente un enjeu essentiel pour développer les échanges, réduire les coûts de production, renforcer la compétitivité de l'économie nationale et toucher les zones rurales ou éloignées où se concentre la pauvreté. Sans un soutien significatif du secteur des transports, les objectifs de croissance économique nécessaire à la lutte contre la pauvreté, retenus dans le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018, seraient difficilement réalisables. Ceci est encore exacerbé pour les régions du Nord et en particulier pour celle de Kidal.

A ce contexte économique s'ajoute une problématique sécuritaire cruciale aujourd'hui. Le Nord du Mali est une voie de transit de nombreux trafics illicites et zone de refuge de plusieurs factions terroristes qui menacent la sécurité et l'Etat de droit dans ces régions. Face à ce constat, les autorités ont fait le choix de désenclaver les régions du Nord en y implantant des infrastructures de transport fiables en toute saison. Ces routes revêtues matérialiseront des axes clairement identifiés – à la différence des itinéraires changeants aujourd'hui empruntés par les véhicules – et constitueront un facteur de sécurité et de stabilisation. Une telle disposition permettra aussi de séparer les routes de trafic de biens licites (denrées alimentaires, carburant) de celles des trafics illicites (armes, cocaïne, etc.) et constituera un premier pas vers la fin du crime organisé<sup>1</sup>.

En terme d'intégration régionale, les tronçons Hombori-Gao et Bourem – Kidal, retenus au titre du présent financement, font partie du projet de la route transsaharienne qui relie Sévaré à Tamanrasset (Algérie). Ils sont inscrits dans le plan de développement du réseau routier de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et dans le programme pour le développement des infrastructures en Afrique – PIDA – pour ce qui concerne la portion Hombori-Gao. La réalisation des autres tronçons, en particulier Sévaré-Hombori, Gao-Bourem et Kidal-frontière algérienne, ont été retenus pour financement par d'autres partenaires financiers lors d'une table ronde de concertation sectorielle sur les infrastructures de transport des régions du Nord du Mali, qui s'est tenue à Bamako les 24 et 25 mars 2016. La vocation de cet axe est de permettre un désenclavement du nord vis-à-vis du sud du Mali et notamment des régions de Gao et Kidal par rapport à Bamako, mais il vise également à rapprocher ces régions du Sud algérien, favorisant ainsi les échanges économiques et

---

<sup>1</sup> Rapport de l'European Resources for Mediation Support : "Tackling organized crime and conflict as part of peace agreement implantation in Mali", janvier 2016

commerciaux entre les deux pays. Enfin, ces routes auront également une importance économique locale significative en vue de la réouverture de l'exploitation de phosphates<sup>2</sup>.

### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018 prévoit que, pour garantir la paix et la sécurité (axe préalable 1), le Mali doit « contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions » (objectif spécifique 2) et, pour parvenir à une croissance économique inclusive et durable (axe stratégique 1), il doit « améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement » (objectif spécifique 14). Cette orientation rejoint la Politique nationale des transports, des infrastructures de transport et de désenclavement, qui vise à poursuivre le désenclavement intérieur et extérieur par la construction de nouvelles infrastructures de qualité (axe stratégique n°3) et à aménager « les tronçons manquants des corridors communautaires Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et internationaux (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique - NEPAD) et de la route transsaharienne ».

Les tronçons Hombori-Gao et Bourem – Kidal font également partie des infrastructures structurantes prévues dans l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali (annexe 3 - actions et projets de développement économique, social et culturel à réaliser dans les régions du Nord du Mali à court, à moyen et à long termes), signé en juin 2015 et soutenu par l'Union européenne. Le projet bénéficiera d'abord aux régions de Gao et Kidal et participera plus globalement à la paix et à la stabilisation du Mali. Relier Bamako à Tamanrasset (Algérie) constituerait en outre une première historique en termes d'intégration régionale, notamment par le renforcement du commerce entre le Mali et l'Afrique du Nord. Ces deux aspects sont en cohérence avec la stratégie Sahel de l'Union européenne (UE) où ils sont clairement identifiés (caractère indissociable de la sécurité et du développement, importance de renforcer la coopération régionale).

C'est pour ces raisons qu'il a été décidé, dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED, d'accompagner le secteur routier en contribuant au désenclavement des régions du Nord par la réalisation de la route Bourem-Kidal. Cet engagement a été confirmé lors de la table ronde des 24 et 25 mars 2016, où une alternative a été avancée sur la modalité de sa contribution au projet :

- Option 1: sections Hombouri - Gao et Bourem – Kidal, d'un montant estimé à 200 000 000 EUR, financées conjointement par l'UE et un partenaire financier au travers d'un mixage des dons européens avec les prêts de ce partenaire financier (fonds concessionnels et non concessionnels),
- Option 2 : section Sévaré-Gao financée par d'autres partenaires techniques et financiers (PTFs), section Bourem-Kidal intégralement financée par l'UE.

Tous les acteurs, gouvernement et bailleurs de fonds, ont signifié leur préférence pour un *blending*. Ce choix de financement constitue notamment la modalité de mise en œuvre préférée de l'UE car elle permet, à partir d'un montant de subvention donné, de mobiliser des

---

<sup>2</sup> Le gisement, d'un grand potentiel mais qui a été abandonné, se trouve du côté Est de la vallée du Tilemsi, en face de Tarkint. Les phosphates étaient traités à Bourem. L'usine de traitement de Bourem et le gisement ne sont plus utilisés depuis les troubles politiques de 1992. Dans la zone de Kidal existe également des potentiels de gisements de marbre et uranium, entre autres.

ressources additionnelles, sous forme de prêt (effet de levier), tout en satisfaisant le critère de concessionnalité demandé par le Fonds monétaire international<sup>3</sup>.

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes***

Les différentes parties prenantes du projet sont :

#### Les bénéficiaires :

- les usagers de la route et les populations de la zone d'intervention du projet dont la mobilité, l'accès aux services de base et aux marchés seront améliorés. Au-delà de cette zone, le Sud du Mali et l'Algérie bénéficieront de la route notamment pour les échanges de biens et de personnes avec les régions de Gao et Kidal,
- plus précisément, les éleveurs et commerçants de la zone, qui seront intéressés à disposer d'une route revêtue pour leurs activités : les touaregs, majoritairement présents à Kidal, font l'élevage de bétail qui est exporté en Algérie et également du commerce entre l'Algérie et le Mali ; les commerçants arabes à Gao et à Kidal ont eux aussi des intérêts économiques et sociaux, leur famille étant installée dans les villages des zones Hombori – Gao et Bourem – Kidal,
- le Gouvernement et les groupes signataires de l'accord de paix et de réconciliation, qui verront ainsi la concrétisation d'un projet phare sur lequel ils se sont entendus en juin 2015.

#### Les intervenants :

- les entreprises qui exécuteront les travaux ou assureront le gardiennage et le renseignement sécuritaire pour le chantier et les bureaux d'études qui réaliseront le contrôle des travaux,
- les forces armées maliennes<sup>4</sup>, qui garantiront la sécurité du chantier,
- l'Etat-major général des armées et le Ministère de la défense et des anciens combattants, qui assureront la coordination des opérations militaires,
- le Ministère de l'équipement, des transports et du désenclavement, maître d'ouvrage du projet,
- le Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, représenté par la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED,
- la représentation locale du partenaire financier et la délégation de l'Union européenne.

Un comité de pilotage réunira annuellement l'ensemble des intervenants sous la présidence du Ministère de l'équipement, des transports et du désenclavement.

### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes***

En termes d'infrastructures en faveur du Nord du Mali, l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali prévoit de manière prioritaire la réalisation de trois axes routiers ((i) Tombouctou – Douentza – Koro, (ii) Ansogo – Menaka – frontière nigérienne et (iii) Sévaré –

---

<sup>3</sup> Sur l'ensemble des projets recevant des financements extérieurs au Budget national, la part de concessionnalité doit être de 35%, minimum requis par le FMI. Le présent projet propose un don de 70 000 000 EUR pour 103 000 000 aux conditions du marché et 27 000 000 EUR sous forme de prêt concessionnel.

<sup>4</sup> Les forces dont il est question ici prendront certainement la forme d'une armée nouvelle qui intégrera d'anciens rebelles.

Douentza – Gao – Bourem – Kidal – frontière algérienne) et cinq aéroports (Gao, Kidal, Taoudeni, Tessalit, Ménaka).

Depuis le 10<sup>e</sup> FED, il était prévu de financer le tronçon Bourem-Kidal (286 km) afin de susciter l'intérêt de la part des autres bailleurs potentiels sur l'axe Sévaré – Douentza – Gao – Bourem – Kidal – frontière algérienne et de stimuler la rentabilité économique de l'ensemble de l'itinéraire.

Cette rentabilité économique dépend du trafic routier. Le rapport de l'étude d'avant-projet sommaire sur le tronçon Bourem-Kidal projetait un trafic à la mise en service de la route inférieur à 100 véhicules par jour et une rentabilité économique du projet relativement faible. Ces prévisions remontent à 2011 et sont très délicates à affiner aujourd'hui, considérant les difficultés d'accès de la zone concernée et le caractère incertain du trafic dans les prochaines années<sup>5</sup>. En termes de revêtement, le standard au Mali pour une route nationale est un enduit superficiel bicouche, ce qui a été retenu pour ce projet. Il est donc trop tôt pour garantir la pleine justification économique du projet mais, outre la dimension politique qui accompagne la réalisation d'une telle route, on peut penser qu'avec la réhabilitation de l'axe Sévaré-Gao d'une part et la construction de la jonction Kidal-frontière algérienne d'autre part, un développement significatif des échanges légitime l'investissement réalisé.

De récentes discussions avec les partenaires financiers potentiels ont fait apparaître l'opportunité d'une mise en commun des efforts pour :

- couvrir un itinéraire, plus large que prévu dans le document de programmation du 11<sup>e</sup> FED, composé des deux tronçons Hombori-Gao et Bourem-Kidal, sachant que la portion entre Gao et Bourem est déjà financée par un autre partenaire. Depuis la table ronde sur les infrastructures du Nord des 24 et 25 mars 2016, ces financements s'inscrivent en effet dans la dynamique plus large de la réalisation de l'ensemble de l'axe Sévaré-frontière algérienne,
- partager les surcoûts liés à la réalisation d'un tel projet en mitigeant les risques et en partageant les expériences : un contexte sécuritaire extrêmement volatil, des entreprises peu ou pas habituées à travailler sous protection militaire, une zone difficile d'accès pour le personnel et pour le matériel de chantier, des difficultés d'approvisionnement de tous ordres, et en particulier en eau, des dispositions contractuelles souvent mal connues, etc.

Des problèmes similaires se poseront sur les portions financées par les autres partenaires au développement et des bonnes pratiques devront être partagées entre tous pour la réalisation de cet axe à haute portée politique qui rencontrera certainement les mêmes défis – géographiques, sécuritaires, contractuels – que la route de Tombouctou.

En tout état de cause, le potentiel de ce projet en termes de création d'emplois, dans une des zones les plus pauvres du Mali, contribuera directement à l'atteinte des objectifs du Plan d'action de la Valette et des SDGs. Le projet va en effet contribuer, en permettant aux éleveurs et commerçants locaux, ainsi qu'aux entreprises de la sous-région, de lutter directement contre les causes profondes de la migration (sous-emploi et manque d'opportunité économique). Il constitue également une contribution nette à la mise en œuvre du PAPED.

---

<sup>5</sup> Le dimensionnement de la route dépend notamment des hypothèses de taux de croissance de trafic pour les 25 années suivant la mise en service.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

| Risques  | Niveau de risque (E/M/F) | Mesures d'atténuation   |
|--|--------------------------|---|
| Situation sécuritaire se dégradant dans le pays, notamment dans les régions de Gao et Kidal  | E                        | Collaboration avec les actions pour la paix / stabilisation au Sahel<br>Mise en place d'un dispositif de sécurisation des chantiers   |
| Pas de financement du projet global Sévaré – Algérie limitant la pertinence des sections financées   | E                        | Collaboration avec les autres PTF: cofinancement, <i>blending</i><br>Table ronde des 24 et 25 mars 2016   |
| La route réalisée facilite les trafics et l'immigration  | E                        | Collaboration avec les organismes d'immigration et les forces de sécurité<br>Circulation des forces de sécurité également facilitée   |
| Le phénomène de surcharge des véhicules poids lourds continue de sévir au Mali   | E                        | Il sera attendu du partenaire financier qu'il fasse de la lutte contre la surcharge une priorité de son dialogue sectoriel avec le Gouvernement. Pour sa part, l'UE continuera d'appuyer cette lutte parmi d'autres actions de gouvernance, au travers de sa coopération régionale. |
| <b>Hypothèses</b>  |                          |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'armée malienne est en mesure de se déployer dans la zone du projet pour assurer la sécurisation du chantier</li> <li>- Le partenaire financier parvient à mobiliser sa contribution dans des délais compatibles avec ceux de la contribution européenne</li> <li>- Des entreprises et des bureaux d'études de qualité soumissionnent aux appels d'offres pour la réalisation et la surveillance des travaux, pour des montants acceptables</li> <li>- L'environnement économique général continue d'être relativement stable et l'inflation modérée (carburant, bitume, ciment, acier)</li> <li>- Les risques physiques (ensablement, inondation, glissement de terrain) sont pris en compte par des dispositifs techniques adaptés et choisis par les entreprises</li> <li>- Les zones de production minières sont valorisées et rendues accessibles par la route afin de concrétiser les retours économiques anticipés</li> <li>- Les mesures attendues de pérennisation des infrastructures (contrôle de charge, entretien) sont mise en place pour assurer une exploitation économique de la route pendant la durée de vie prévue.</li> </ul> |                          |   |

## 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

### 3.1 Enseignements tirés

Les difficultés et retards rencontrés tout au long des travaux de construction de la route Niono – Tombouctou sont presque exclusivement dus à la situation sécuritaire, très dégradée depuis 2012. Le contexte dans la région de Kidal est certainement plus délicat encore que dans celle

de Tombouctou (c'est moins vrai pour la zone de Gao), au vu de son positionnement géographique entre l'Algérie et le Niger, et de son éloignement saharien.

Cet état de fait pose des questions concernant l'intérêt potentiel des entrepreneurs internationaux pour les futurs marchés de travaux et de supervisions, le manque de compétition possible lors des appels d'offres et le surcoût que ceci ne manquera pas de générer. Par ailleurs, et à titre d'exemple, les contraintes sécuritaires de la route de Tombouctou et les suspensions consécutives ont certainement eu comme impact direct un nivellement vers le bas du niveau qualitatif des experts finalement mobilisés. Cumulé aux restrictions de mouvement de l'administration, cette faiblesse constitue un risque technique réel pour le présent projet. L'attribution de l'ensemble de la surveillance des travaux des différents lots pourrait constituer un facteur d'attrait pour un bureau d'études capable de mobiliser des experts qualifiés.

Concernant la construction de la route de Tombouctou elle-même, elle représente une expérience très utile pour la réalisation des travaux dans les régions de Gao et Kidal. Si un des marchés a dû être résilié avec des conséquences financières et juridiques (procédure d'arbitrage en cours) significatives, au contraire les travaux d'un autre lot se sont poursuivis et devraient aboutir à la réception provisoire de 200 km de route dans la région de Tombouctou en juillet 2016. En effet, après plusieurs années d'interruption, de ralentissement ou de travaux sous haute contrainte sécuritaire, des bonnes pratiques et des procédures de travail efficaces ont été établies pour permettre à l'entreprise d'intervenir de manière fluide sur l'itinéraire à réaliser.

La difficulté de sécuriser un projet qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres était un défi nouveau pour l'armée malienne. Les expériences hasardeuses comme celle par exemple de relèves entre bataillons de l'armée ont également servi de leçon pour éviter des interruptions de chantier et garantir une meilleure passation entre permissionnaires et nouveaux arrivants. Le bitumage des premiers kilomètres de la route entre Goundam et Diré a par ailleurs constitué un véritable déclencheur de l'appropriation et de la compréhension de sa mission de protection du chantier par l'armée malienne.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

La coordination des partenaires techniques et financiers est assurée au travers du groupe « Infrastructure » dont le chef de file est la Banque africaine de développement (BAD). Outre la BAD et l'Union européenne (UE), les partenaires actifs dans le secteur, et plus particulièrement dans les investissements routiers, sont les suivants : la Banque islamique de développement (BID), le Fonds saoudien de développement (FSD), la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (BIDC), la Banque mondiale (BM) et l'UEMOA.

Le groupe – en particulier la BAD, l'UE, la BOAD et l'UEMOA – discute des questions de gouvernance du sous-secteur routier (entretien routier, lutte contre la surcharge des véhicules poids-lourds, sécurité routière, etc.) mais peu des investissements. La complémentarité et la synergie des efforts pour le financement des infrastructures prioritaires identifiées par l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont ainsi été confirmées lors de la table ronde des infrastructures de transports au Nord des 24 et 25 mars 2016. Elle a permis d'aboutir à la répartition des engagements de financement suivante :

| <b>Itinéraire</b>                   | <b>Longueur (km)</b> | <b>Partenaires</b>        |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Sévaré Douentza                     | 193                  | Fonds arabes <sup>6</sup> |
| Douentza-Hombori                    | 158                  | Fonds arabes              |
| Hombori-Gao                         | 252                  | Blending EU               |
| Gao-Bourem-Taoussa                  | 125                  | BOAD+FSD+BIDC             |
| Bourem-Kidal                        | 286                  | Blending EU               |
| Kidal-frontière algérienne          | 250                  | Fonds arabes              |
| Ansongo-Ménaka-frontière nigérienne | 320                  | participation BOAD        |
| Koro-Douentza-Tombouctou            | 323                  | participation BADEA       |

Outre cette coordination avec les autres partenaires, la BAD souhaiterait apporter une synergie à ses propres actions en finançant l’approvisionnement en eau de la ville de Kidal. Côté UE, on peut également mentionner deux interventions complémentaires:

- le projet de préservation du patrimoine routier tout en créant de l’emploi, qui non seulement se préoccupe de la pérennité des investissements par un entretien courant du réseau mais qui vise également à développer l’économie locale et lutter contre le radicalisme en donnant du travail – peu qualifié – aux riverains des routes, à l’échelle nationale,
- le programme d’appui au renforcement de la sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières, qui sera présenté lors du prochain comité opérationnel du Fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique. Il a pour objectif général de contribuer à la stabilisation de la zone représentée par l’axe Mopti-Sévaré-Konna-Douentza-Gao et la section de frontière avec le Burkina Faso et le Niger entre les localités d’Ouenkoro (région de Mopti) et de Labbezanga (région de Gao).

Enfin, il est intéressant de citer le projet récemment approuvé d’aménagement routier et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Zantiebougou-Boundiali-San Pedro, qui fait l’objet d’un cofinancement similaire de la facilité africaine d’investissement - AfIF, de l’UE (fonds régionaux) et la BAD, auquel s’ajoutent des contributions de l’UEMOA, du Mali et de la Côte d’Ivoire.

### **3.3 Questions transversales**

Les études d’impact environnemental et social seront mises à jour sur la zone de construction du projet routier entre Bourem et Kidal et de réhabilitation entre Hombori et Gao. Leurs recommandations permettront d’atténuer les effets négatifs des travaux et du trafic induit dans la zone. Un plan de gestion environnementale et sociale, permettant la mise en œuvre durable de ces mesures d’atténuation pendant la phase d’exécution des travaux et la phase d’exploitation de la route, sera adopté. En particulier, en phase d’exécution, il sera demandé au partenaire financier de veiller à ce que le design des infrastructures soit adapté pour faire face au changement climatique attendu (e.g. dimensionnement des ouvrages hydrauliques). L’Etat indemnisera tout éventuel déplacement de population nécessité par le tracé de la route.

---

<sup>6</sup> Les Fonds arabes rassemblent la BID (chef de file), le FSD, la BADEA mais également le Fonds koweïtien, le Fonds d’Abu Dhabi, le Fonds de l’OPEP pour le développement international et le Fonds qatari de développement, qui n’avaient pas pu faire le déplacement à Bamako.

Ceci restera marginal vu la faible densité humaine sur la majorité du parcours et l'usage des pistes existantes dans et aux abords des localités.

Durant les travaux, on note généralement une apparition de la prostitution à proximité des chantiers routiers. Afin de limiter la diffusion des maladies sexuellement transmissibles, les entreprises intervenant dans le cadre du projet auront une obligation de sensibilisation de leur personnel aux risques encourus.

L'augmentation des échanges commerciaux et les nouvelles opportunités d'écoulement des productions artisanales amélioreront les conditions des femmes vivant dans la zone du projet. La baisse attendue du coût de la vie, notamment des denrées alimentaires, et l'accès plus rapide aux services sociaux de base devraient leur être également bénéfiques.

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectifs/résultats**

Le programme favorise également les progrès vers l'obtention des objectifs suivants :

- renforcement de la cohésion et de la sécurité nationale par le développement d'un réseau routier durable dans les régions de Gao et Kidal,
- intégration régionale et désenclavement intérieur de ces régions sahéniennes identifiées comme extrêmement déshéritées et dépourvues de la plupart des infrastructures de base, permettant ainsi leur développement socio-économique.

Le résultat escompté est la construction de deux tronçons de route permanente reliant d'une part Hombori à Gao via Gossi (252 km) et d'autre part Bourem à Kidal via Anefis (286 km).

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD, en particulier l'objectif n°8, qui vise à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Mali qui bénéficie de ce programme.

### **4.2 Principales activités**

L'activité liée au résultat est la construction de la route avec un enduit superficiel bicouche, conforme aux standards maliens en termes de structure, de dimensionnement et de prestations. Ces travaux, en plusieurs lots, seront confiés à des entreprises spécialisées – y compris pour contribuer à la sécurisation du chantier – sous la surveillance d'une ou plusieurs missions de contrôle, assurant la maîtrise d'œuvre sur le chantier pour le compte du Ministère de l'équipement, des transports et du désenclavement.

### **4.3 Logique d'intervention**

La logique financière de l'intervention est l'utilisation, au travers de la facilité africaine d'investissement (AfIF), de la modalité de financement appelée « *blending* » afin de bénéficier d'un effet de levier et financer la construction d'un itinéraire plus long. Selon cette option, les sections Hombouri - Gao et Bourem – Kidal, cumulant 538 km pour un montant estimé à 200 millions EUR, seront financées conjointement par l'UE et un partenaire financier au travers d'un mixage des dons européens avec les prêts de ce dernier (fonds concessionnels et non concessionnels).

Pour ce qui est de la contribution européenne, sous forme de don, il est envisagé d'adjoindre au 11<sup>e</sup> FED, une autre source de financement : le programme panafricain (PANAF), alimenté par l'instrument pour la coopération au développement (DCI), en ligne avec la stratégie européenne conjointe pour l'Afrique et l'agenda pour le changement. Le PANAF s'inscrit dans deux de ses cinq domaines de coopération parmi lesquels: (i) paix et sécurité et (iv) développement et croissance durable et inclusive et intégration continentale. Il est prévu en particulier que le PANAF contribue au « développement des infrastructures en mobilisant des fonds à travers le processus “*blending*” afin de développer les réseaux africains ».

Ainsi la contribution du FED s'élève à 60 000 000 EUR et celle envisagée du PANAF à 10 000 000 EUR. Ces 70 000 000 EUR sont mis à disposition de l'AFIF afin de mobiliser 130 000 000 EUR du partenaire financier (effet de levier de 1 pour 1,9). Le montage financier devra cependant garantir un taux de concessionnalité suffisant au regard des limites d'endettement fixées par le Fonds monétaire international.

La contribution de l'Etat malien n'est pas valorisée dans le présent document mais elle sera très significative puisque le Budget national financera la sécurisation du chantier par l'armée malienne durant toute la durée des travaux.

La logique de ce montage de projet est également opérationnelle, afin de partager les risques liés à l'exécution des travaux mais aussi les expériences, en particulier celle de la construction de la route de Tombouctou. Les dispositions sécuritaires adoptées sur ce chantier pourront être avantageusement reconduites notamment la mise en œuvre d'un plan de sûreté qui intègre :

- la protection du site par l'armée malienne et une reconnaissance autour de la zone d'intervention selon une stratégie de cercles concentriques afin d'intercepter des individus mal intentionnés – terroristes, mais également bandits,
- le gardiennage de la base-vie, des carrières et des parcs de véhicules par une société privée spécialisée, dont le personnel n'est pas armé,
- le renseignement, géré depuis Bamako, grâce à un réseau efficace d'informateurs (forces des Nations unies, armée française, élus locaux, villageois, etc.).

Il est attendu que le financement du gardiennage et du renseignement soit inclus dans les contrats des entreprises de travaux sous la forme d'un plan de sûreté, comme c'était fait sur la route de Tombouctou.

Concernant la réalisation des travaux au quotidien, les principes de flexibilité et d'adaptation aux changements des conditions d'intervention guideront la construction de la route. Des contraintes telles que la limitation du nombre de fronts de travail et le déplacement des ateliers (terrassement, chaussée) sur des distances réduites devront être intégrées dans la durée prévisionnelle des travaux et dans la méthodologie des entrepreneurs.

Du fait que l'Union européenne confiera sa contribution au partenaire financier pour mettre en œuvre le projet, il est probable qu'elle n'interviendra pas comme chef de file du dialogue sectoriel avec le Gouvernement. Il sera donc attendu du partenaire financier qu'il participe activement à ce dialogue, notamment dans sa composante de lutte contre la surcharge de véhicules poids-lourds. L'Etat malien, comme les autres pays ouest africain, s'était engagé à appliquer intégralement le règlement communautaire en la matière à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2016 mais n'a pas tenu promesse. Il sera donc demandé au partenaire financier de faire de la lutte contre la surcharge une priorité de son action, au travers de mesures d'accompagnement ou des conditionnalités (qui pourraient être liées à la négociation du prêt par le partenaire financier).

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **84 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

N/A

### **5.4 Modalités de mise en œuvre**

#### **5.4.1 Contribution à la facilité africaine d'investissement - AfIF en vue de la gestion indirecte avec une organisation internationale**

La présente contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chef de file ("*Lead Financial Institutions*"), et à concurrence des montants indiqués dans l'annexe de la présente fiche d'action, conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Les tâches d'exécution budgétaire confiées consistent à exécuter les marchés, subventions, instruments financiers et paiements. L'agence de l'État membre ou l'organisation internationale investie de ces tâches procède au contrôle et à l'évaluation du projet et en dresse un rapport. Les institutions financières chef de file ne sont pas déterminées de manière définitive au moment de l'adoption de la présente fiche d'action, mais sont énumérées à titre indicatif en annexe. Une décision de financement complémentaire sera adoptée au titre de l'article 84, paragraphe 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 pour déterminer de manière définitive les institutions financières chef de file.

### **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

|   | <b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b> | <b>Contribution indicative de tiers (EUR) <sup>7</sup></b> |
|---|--|--|
| 5.4.1 - Contribution à la facilité africaine d'investissement (AfIF) en vue de la gestion indirecte avec le partenaire financier<br>Construction – y compris plan de sûreté – et supervision des travaux des sections routières Hombori-Gao et Bourem-Kidal | 59 200 000                                   | 130 000 000  |
| 5.8 - Évaluation, 5.9 - Audit   | 700 000                                      |  |
| 5.10 - Communication et visibilité  | 100 000                                      |  |
| Totaux  | 60 000 000                                   | 130 000 000  |

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Les activités seront mises en œuvre en gestion indirecte par les institutions financières chef de file (*“Lead Financial Institutions”*).

Un comité de pilotage rassemblant des représentants de l'institution financière chef de file, des représentants de l'UE, du gouvernement du Mali ainsi que d'autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet sera établi, et se réunira au moins une fois par an pour assurer un suivi adéquat de toutes les activités des différents projets. Des réunions ad hoc sur la mise en œuvre du projet peuvent être organisées à la demande de l'une ou l'autre partie.

## 5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités

---

<sup>7</sup> Il s'agit de la contribution du partenaire financier, celle de l'Etat malien n'est pas valorisée dans le présent document mais elle sera très significative puisque le Budget national financera la sécurisation du chantier par l'armée malienne durant toute la durée des travaux.

budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à l'importance et la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours, finale et ex post de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre d'éventuels problèmes de mise en œuvre du projet et proposer, si nécessaire, toute réadaptation ou réorientation du projet.

L'évaluation finale et l'évaluation ex post seront réalisées à des fins de capitalisation des acquis et de leçons pour le futur. Elles permettront en outre de confirmer l'impact réel du projet (via notamment une comparaison socio-économique avant et après le projet), dont les prévisions sont aujourd'hui incertaines, eu égard notamment au contexte sécuritaire dans la zone d'intervention.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation, l'un regroupant les prestations à mi-parcours et finales, l'autre pour une évaluation ex post du projet. L'évaluation à mi-parcours est prévue pour le premier semestre 2019, l'évaluation finale pour le second semestre 2021.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit en fin de projet.

## **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.5 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Les modalités de communication et de visibilité du projet sont sous la responsabilité du partenaire financier et seront détaillées dans le contrat PAGODA. En particulier, il est demandé à l'Organisme délégataire de préparer et d'exécuter un plan de communication.

## APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

|                            | Chaîne des résultats  | Indicateurs   | Valeurs de référence<br>(y compris année de référence) | Cibles<br>(y compris année de référence) | Sources et moyens de vérification   | Hypothèses  |
|----------------------------|---|---|--|--|---|---|
| Objectif global:<br>impact | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif n°8 des ODD) | -Taux de croissance du PIB<br>-Taux de croissance du PIB par composante sectorielle (transports; minier)<br>-Etat de la pauvreté dans la région, désagrégé par sexe.<br>-Nombre d'évènements d'insécurité | Année 2016   | Année 2020                               | -Direction nationale des statistiques et estimations de la BM et du FMI<br>-Rapports sur la sécurité.<br>-Enquête auprès des ménages.<br>-Médias nationaux et internationaux. | - Stabilité politique et sociale, et non apparition d'éléments exogènes affectant significativement l'économie.<br>- Stabilité sécuritaire dans la région du projet et sur les voies d'approvisionnement des intrants de chantier.<br>- La gouvernance économique est suffisante. |

|  |  |   |            |            |  |  |
|--|--|---|------------|------------|--|--|
| <b>Objectif(s) spécifique(s):<br/>Effet(s) direct(s)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer la cohésion et la sécurité nationales par le développement d'un réseau routier durable dans les régions de Gao et Kidal,</li> <li>-Assurer une intégration régionale et un désenclavement intérieur de ces régions sahéliennes identifiées comme extrêmement déshéritées et dépourvues de la plupart des infrastructures de base, permettant ainsi leur développement socio-économique.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en valeur du potentiel minier de la région.</li> <li>-Disponibilité de transports (fret et voyageurs, désagrégé par sexe) et prix pratiqués.</li> <li>-Réduction du temps d'accès des populations riveraines aux services de base.</li> <li>-Coûts des transports sur l'axe Gao-Kidal</li> <li>-Etat d'application du plan de contrôle des surcharges.</li> <li>-L'état du réseau est amélioré.</li> </ul> | Année 2016 | Année 2020 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel du Ministère des Mines.</li> <li>- Enquête dans les établissements publics des localités et auprès des ménages.</li> <li>- Observatoire des transports (DNTMF).</li> <li>- Rapports des ministères de l'éducation et de la Santé</li> <li>- Rapport d'activité de l'Autorité routière et enquêtes indépendantes.</li> <li>- Rapport financier de l'Autorité routière et rapport d'audit.</li> <li>- Banque de données routières (SDR)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère des Mines prend les mesures adéquates pour promouvoir la mise en valeur des ressources rendues accessibles par le projet.</li> <li>- Les sociétés de transports trouvent suffisamment d'opportunité d'affaires pour développer des liaisons rentables.</li> <li>- L'Etat déploie suffisamment de ressources pour l'amélioration des services publics de base.</li> <li>- La corporation des transporteurs accepte le contrôle des surcharges, les règlements techniques et administratifs, les redevances d'usage routier.</li> <li>- Les ressources des dotations budgétaires pour le FER sont disponibles en temps et quantité.</li> </ul> |
| <b>Produits</b>  | Réalisation de la liaison routière bitumée de Bourem à Kidal via Anefis (286 km)   | Nombre de km de route réalisés*<br>Nombre de personnes ayant un accès à une infrastructure routière permanente grâce au financement de la CE (**)   | 0 km       | 538 km     | Rapports d'activité de la DNR, de la mission de contrôle, évaluation de terrain, PV réception des travaux  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources financières allouées au projet sont compatibles pour attirer des entreprises fiables et habituées au contexte sécuritaire.</li> <li>- Les coûts d'intrants (carburant, bitume, ciment, fer) ne subissent pas d'inflation exagérée.</li> <li>- La sécurité est assurée sur chantier et sur les voies d'approvisionnement.</li> <li>- Les agents de l'administration concernés par le projet ont des performances suffisantes.</li> <li>- Les divers rapports sont de qualité et sont disponibles.</li> </ul>  |

«\*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «\*\*» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.